
Office des personnes handicapées du Québec

**Rapport
annuel
1999-2000**

Le contenu de cette publication a été rédigé par
l'Office des personnes handicapées du Québec.

Cette publication a été produite par
Les Publications du Québec
1500 D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal — 2000
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-551-19385-0
ISSN : 1201-9461

© Gouvernement du Québec, 2000

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit
et la traduction, même partielles, sont interdites
sans l'autorisation des Publications du Québec.

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter, en conformité avec l'article 23 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées* (L.R.Q., c. E-20.1), le rapport annuel de l'Office des personnes handicapées du Québec pour l'année financière 1999-2000.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre responsable de l'Office des personnes handicapées du Québec,

Pauline Marois

Québec, 2000.

Madame Pauline Marois
Ministre responsable de l'Office des
personnes handicapées du Québec
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter, en conformité avec l'article 23 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées* (L.R.Q., c. E-20.1), le rapport annuel de l'Office des personnes handicapées du Québec pour l'année financière 1999-2000.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de l'Office et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Veillez croire, Madame la Ministre, en l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le président-directeur général de l'Office des personnes handicapées du Québec,

Norbert Rodrigue

Drummondville, 2000.

Table des matières

Mot du président-directeur général	9
---	----------

Organigramme	24-25
---------------------	--------------

1 Chapitre 1 L'Office des personnes handicapées du Québec 11

1.1	Le statut, l'origine, la mission et les rôles de l'Office	11
1.2	Le conseil d'administration	11
1.3	Les ressources humaines et l'organisation	12
1.4	Les ressources financières	15

2. Chapitre 2 Le mandat de l'Office 17

2.1	La coordination	17
2.2	La promotion	17
2.3	Le conseil aux personnes	17
2.4	L'intégration	17

3. Chapitre 3 Les activités et les programmes 19

3.1	Les activités et les programmes reliés au mandat	19
3.1.1	L'intervention de coordination nationale et régionale	19
3.1.2	L'évaluation de l'intégration sociale	21
3.1.3	Les statistiques	22
3.1.4	Le Centre de documentation	23
3.1.5	Les contrats d'intégration au travail	26
3.1.6	Les centres de travail adapté	29
3.1.7	Les organismes de promotion	33
3.1.8	Le plan de services et l'aide matérielle	35
3.1.9	Le soutien à l'expérimentation	35
3.1.10	Les activités de communication	36
3.2	Les activités de planification et de contrôle	37
3.2.1	La vérification interne	37
3.2.2	La gestion de l'informatique	38
3.2.3	Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels	38

Annexe 41

Coordonnées des bureaux régionaux et du siège social de l'Office des personnes handicapées du Québec	44
--	----

Liste des tableaux

Tableau 1	Répartition du personnel depuis 1997-1998	12
Tableau 2	Personnel régulier	13
Tableau 3	Répartition des effectifs réguliers et occasionnels depuis 1997-1998	13
Tableau 4	Personnes employées à l'Office faisant partie des groupes cibles visés par la politique d'égalité en emploi et du plan d'embauche au 31 mars 2000	13
Tableau 5	Répartition des groupes cibles vs le personnel en place depuis 1997	13
Tableau 6	État comparatif aux Livres des crédits	15
Tableau 7	Résultats de fermeture	16
Tableau 8	Thématiques d'intervention de l'Office	19
Tableau 9	Répartition des demandes d'information statistique reçues, selon le type d'organisme, 1997-1998 à 1999-2000	22
Tableau 10	Répartition des demandes d'information statistique reçues, selon le délai de réponse, 1997-1998 à 1999-2000	23
Tableau 11	Répartition des questions soulevées par les demandes d'information statistique reçues, selon la thématique ciblée, 1997-1998 à 1999-2000	23
Tableau 12	Données comparatives de certaines activités	26
Tableau 13	Répartition des visiteurs, selon qu'ils soient de l'interne ou de l'externe	26
Tableau 14	Répartition de la clientèle externe qui consulte le Centre de documentation, selon le type de milieu	26
Tableau 15	Répartition des contrats d'intégration au travail conclus en 1999-2000 - CIT réguliers et CIT-SOFI	27
Tableau 16	Répartition des contrats d'intégration au travail conclus en 1998-1999 - CIT réguliers et CIT-SOFI	28
Tableau 17	Répartition des contrats d'intégration au travail conclus en 1997-1998 - CIT réguliers et CIT-SOFI	28
Tableau 18	Subventions versées en 1999-2000 - CTA réguliers et CTA-SOFI	30
Tableau 19	Subventions versées en 1998-1999 - CTA réguliers et CTA-SOFI	31
Tableau 20	Subventions versées en 1997-1998 - CTA réguliers et CTA-SOFI	32
Tableau 21	Subventions aux organismes de promotion pour les années financières 1997-1998, 1998-1999 et 1999-2000 - Organismes nationaux	33-34

Tableau 22	Subventions aux organismes de promotion pour les années financières 1997-1998, 1998-1999 et 1999-2000 - Organismes régionaux	34
Tableau 23	Subventions aux organismes de promotion pour les années financières 1997-1998, 1998-1999 et 1999-2000 - Organismes de base	35
Tableau 24	Synthèse du nombre d'organismes subventionnés et des montants accordés d'avril 1997 à mars 2000	35
Tableau 25	Suivi budgétaire du Programme de subventions à l'expérimentation 1999-2000	36

Mot du président-directeur général

L'année 1999-2000 a été ma première année complète comme président-directeur général de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).

Au tout début de mon mandat, j'ai concentré mes efforts à écouter les principaux acteurs directement impliqués dans l'intégration sociale des personnes handicapées pour connaître leur perception de la situation des personnes handicapées ainsi que leurs attentes face à l'Office. Mes échanges avec les membres du conseil d'administration, avec le personnel de l'Office et les partenaires nationaux et ma tournée de chacune des régions du Québec ont été, à cet effet, des plus éclairants.

Plusieurs m'ont mentionné qu'au cours des dernières années, la question des personnes handicapées était devenue de moins en moins présente et qu'il était maintenant difficile de faire reconnaître dans les faits les personnes handicapées comme une clientèle prioritaire. On m'a aussi indiqué la nécessité que l'Office assume un plus grand leadership auprès des partenaires et décideurs pour leur faire reconnaître l'importance de se préoccuper davantage des besoins de leurs concitoyennes et concitoyens handicapés.

C'est pourquoi, l'OPHQ s'est donné l'orientation suivante : « En partenariat avec les différents acteurs socio-économiques, l'Office doit mettre en place tous les moyens visant à favoriser l'exercice de la citoyenneté active des personnes handicapées. »

Afin de nous assurer que la question de l'intégration des personnes handicapées occupe une plus grande place dans les débats sociaux, l'Office a continué d'intervenir dans le cadre de comités et de consultations pour promouvoir leurs intérêts. Nous avons aussi intensifié nos interventions lors de consultations dont l'objet premier n'est pas nécessairement l'intégration des personnes handicapées, mais qui a tout de même un impact sur leurs conditions de vie. Je pense par exemple à notre présence lors de la consultation de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse sur la violence et les abus faits aux personnes âgées, ainsi qu'à la commission parlementaire du ministère des Transports du Québec sur le livre vert sur la sécurité routière au Québec et celle du ministère de la Santé et des Services sociaux sur le régime d'assurance-médicaments.

Afin d'augmenter notre présence dans les médias, nous avons décidé de recréer la Direction des communications. Nous croyons ainsi que l'Office sera plus en mesure de faire la promotion des intérêts des per-

sonnes handicapées auprès de la population, des partenaires et des décideurs.

Pour nous assurer du développement des connaissances de la situation des personnes handicapées, nous avons mis en place une équipe dédiée entièrement à l'évaluation de l'intégration sociale et nous avons réactivé le Programme de subventions à l'expérimentation. Nous avons aussi intensifié nos démarches pour établir un plus grand partenariat avec les milieux de la recherche et du monde universitaire et scientifique.

L'Office a fait de nombreuses démarches pour améliorer le financement du Programme de subventions aux centres de travail adapté et du Programme de subventions aux employeurs contrat d'intégration au travail qu'il gère. Grâce au soutien du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère de la Solidarité sociale et d'Emploi-Québec, il fut possible d'intégrer ou de maintenir 5 392 personnes handicapées dans le cadre de nos programmes travail.

L'Office est très conscient de l'importance des associations de personnes handicapées dans la promotion et la défense des droits des personnes handicapées. C'est pourquoi, en plus de collaborer avec les organismes de promotion dans plusieurs dossiers, nous avons continué nos démarches pour que ces organismes puissent obtenir un meilleur financement. Ainsi, à la fin de la dernière année, Mme Pauline Marois, ministre responsable de l'Office, a annoncé l'injection d'une somme de 800 000 \$ pour les organismes que nous finançons. Les organismes de base se sont partagé un montant de 609 000 \$, recevant chacun une subvention de 2 300 \$. Les organismes régionaux et nationaux se sont partagé l'autre partie du montant de sorte que chacun a reçu 3 700 \$.

Voici donc les faits saillants de nos activités pour l'année 1999-2000. J'espère que la lecture de ce rapport annuel vous permettra d'avoir le plus d'informations possible sur l'Office des personnes handicapées du Québec et de mesurer les nombreux efforts consentis par le conseil d'administration et le personnel de l'Office pour faire en sorte que les personnes handicapées puissent être des citoyennes et citoyens à part... égale dans la société québécoise.

Le président-directeur général,

Norbert Rodrigue

1. Chapitre 1 L'Office des personnes handicapées du Québec

1.1 Le statut, l'origine, la mission et les rôles de l'Office

L'Office des personnes handicapées du Québec est un organisme gouvernemental institué le 23 juin 1978, par l'adoption unanime à l'Assemblée nationale du Québec de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées*.

Son mandat général se définit comme suit : veiller à la coordination des services dispensés aux personnes handicapées, les informer et les conseiller, promouvoir leurs intérêts et favoriser leur intégration sociale, professionnelle et scolaire.

Il jouit du pouvoir de décider, d'une façon autonome, de diverses mesures en matière de planification de ses politiques et de ses règlements.

1.2 Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est formé de 25 membres dont 14 nommés par le gouvernement et 11 membres d'office. Il a tenu quatre séances régulières en 1999-2000. Le comité exécutif, formé de cinq membres, a tenu quatre séances.

Lors de cet exercice financier, les personnes suivantes ont été membres du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec :

Membres nommés

- * **Norbert Rodrigue**, président-directeur général de l'Office des personnes handicapées du Québec;
- * **Rollande Barabé-Cloutier**, de Trois-Rivières (région 04), vice-présidente de l'Office des personnes handicapées du Québec;
- * **Jacques Audy**, de Québec (région 03);
Carole Bigaouette, du Saguenay-Lac-Saint-Jean (région 02), jusqu'à sa démission le 25 mai 1999;
Claudette Carbonneau, de Montréal (région 06);
Martin Comeau, de Montréal (région 06);
Pierre Couture, de Drummondville (région 17);
- * **Jean-Guy Frigon**, de Joliette (région 14);
Richard Lavigne, de Montréal (région 06);
Jocelyne Légaré, de Hull (région 07);
- * **Pierre-Noël Léger**, de Saint-Sauveur-des-Monts (région 15);

Gilles Mongrain, de Rimouski (région 01);

Diane Roy, de Fleurimont (région 05);

Luciana Soave, de Montréal (région 06).

* Membres du comité exécutif

Des 14 membres votants prévus dans la loi, 11 sont nommés par le gouvernement après consultation du milieu des personnes handicapées et deux autres après consultation des syndicats et du patronat.

Membres d'office

Jacques Beaudoin, ministère des Affaires municipales et de la Métropole, remplacé par **Hélène Côté** en avril 1999; cette dernière fut remplacée par **Josée Dupont** en janvier 2000;

Marie-Josée Champagne, ministère de la Culture et des Communications du Québec;

Margaret Rioux-Dolan, ministère de l'Éducation du Québec;

Denys Jean, ministère de l'Environnement, jusqu'en décembre 1999;

Manon Dumouchel, ministère de l'Industrie et du Commerce;

Claude Martin, ministère des Transports du Québec;

François Duranleau, ministère de la Solidarité sociale;

Rachel Ruest, ministère de la Santé et des Services sociaux;

Albert Thibault, ministère de la Justice du Québec;

Vacant, Services gouvernementaux du Conseil du trésor, ministère du Travail, ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Ces membres non votants représentent des ministères qui ont des responsabilités à l'égard des personnes handicapées.

Au sein du conseil d'administration, nous retrouvons cinq personnes handicapées et trois parents d'enfant handicapé. Les clientèles représentées sont celles ayant une déficience motrice (2 membres), une déficience auditive (1 membre), une déficience intellectuelle (2 membres), une déficience visuelle (1 membre), des troubles du langage et de la parole (1 membre), celles des communautés ethno-culturelles (1 membre) et des organismes communautaires (1 membre).

Les principales décisions du conseil

Voici les principaux sujets ayant fait l'objet de décisions et de discussions par le conseil d'administration au cours de l'année 1999-2000.

Décisions

- Adoption du code d'éthique et de déontologie des membres de l'Office des personnes handicapées du Québec;
- réactions de l'Office au projet de politique d'adaptation scolaire du ministère de l'Éducation du Québec;
- adoption des priorités de l'Office des personnes handicapées du Québec;
- adoption d'une entente entre l'Office des personnes handicapées du Québec et le Conseil québécois des entreprises adaptées (CQEA);
- adoption de l'avis de l'Office sur le projet de politique clientèle en déficience intellectuelle du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- orientations de l'Office inscrites à l'intérieur du mémoire sur le livre vert « La sécurité routière au Québec : un défi collectif ».

Discussions

- Semaine québécoise des personnes handicapées;
- proposition de démarche de concertation intersectorielle sur la compensation équitable des besoins des personnes handicapées;
- financement du milieu associatif et ses relations avec l'Office;
- démarches de l'Office dans le dossier du transport : projet de loi sur le transport par taxi;
- avant-projet de loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées.

Éthique et déontologie des administrateurs

Conformément au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, le conseil d'administration a adopté, en avril 1999, le Code

d'éthique et de déontologie des membres de l'Office des personnes handicapées du Québec dont le texte est produit en annexe. Aucune plainte n'a été reçue au cours de l'année 1999-2000.

1.3 Les ressources humaines et l'organisation

Le personnel de l'Office

Le personnel de l'Office est régi par la *Loi sur la fonction publique*. Pour l'exercice financier 1999-2000, le total des effectifs autorisés était de 145 ETC (équivalent à temps complet) et une masse salariale de 6 625 600 \$ a été attribuée à cette fin en début d'année. Des réaménagements budgétaires à partir de différents efforts de rationalisation dans les autres budgets administratifs nous ont permis de hausser la masse salariale à 7 045 184 \$.

Au cours de l'année, il y a eu au sein du personnel régulier 7 départs, dont 5 par mutation et 2 décès survenus chez notre personnel. Durant cette même période, l'Office a comblé 6 emplois par affectation, 4 par mutation, 3 par concours de promotion et 5 par recrutement.

Au 31 mars 2000, la proportion du personnel de l'Office travaillant au sein de la Direction des bureaux régionaux était de 88 personnes représentant 57 % de l'ensemble du personnel en place, ce qui maintenait l'orientation prise en 1996-1997 d'augmenter la présence régionale de l'Office. Le tableau 1 présente la répartition du personnel depuis 1997-1998. Au cours de l'année, l'Office a entrepris des travaux de réflexion afin de se doter d'une structure plus équilibrée qui permet à la fois de consolider notre présence régionale et d'assurer la réalisation des mandats nationaux. Ces travaux seront finalisés en 2000-2001.

Le tableau 2 présente la répartition du personnel régulier et occasionnel pour 1999-2000.

Tableau 1
Répartition du personnel depuis 1997-1998

	ETC					Personnes				
	Régions		Autres directions		Total	Régions		Autres directions		Total
	Nb	%	Nb	%	Nb	Nb	%	Nb	%	Nb
31 mars 1998	81,7	58,2	58,7	41,8	140,4	92	59,7	62	40,3	154
31 mars 1999	81,7	58,6	57,7	41,4	139,4	92	63,4	53	36,6	145
31 mars 2000	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	88	57,1	66	42,9	154

Note : Les données sur la consommation des ETC au 31 mars 2000 ne sont pas disponibles dû à un problème relié à notre logiciel de traitement des données.

Tableau 2
Personnel régulier

Catégorie d'emploi	ETC 1999-2000	En place au 31 mars 2000
Hors-cadre	1	1
Cadre supérieur	4	5
Cadre intermédiaire	0	0
Professionnel	68	55
Fonctionnaire	72	55
Sous-total	145	116

Personnel occasionnel

Catégorie d'emploi	ETC 1998-1999	En place au 31 mars 2000
Hors-cadre	0	0
Cadre supérieur	0	0
Cadre intermédiaire	0	0
Professionnel	0	0
Fonctionnaire	0	28
Sous-total	0	38

Ensemble des effectifs

Catégorie d'emploi	ETC 1999-2000	En place au 31 mars 2000
Hors-cadre	1	1
Cadre supérieur	4	5
Cadre intermédiaire	0	0
Professionnel	68	65
Fonctionnaire	72	83
Total	145	154

Le tableau 3 présente la répartition du personnel de l'Office depuis le 31 mars 1998. Une diminution du personnel régulier de 14 % caractérise principalement cette période. L'Office a amorcé au cours des derniers mois un rétablissement de la situation pour se doter d'une organisation ayant plus de personnel. Il est ainsi passé de 145 personnes à 154 tout en respectant ses 145 ETC autorisés. Avec les nouvelles règles établies lors des dernières conventions collectives et un redressement de sa masse salariale, l'Office se donne comme objectif de se doter d'une structure plus permanente.

Tableau 3
Répartition des effectifs réguliers et occasionnels depuis 1997-1998

	97-98	98-99	99-00
Réguliers	128	115	116
Occasionnels	26	30	38
Total :	154	145	154

La Politique d'égalité en emploi

Soucieux d'assurer une meilleure représentation des femmes, des membres des communautés ethno-culturelles, des personnes handicapées et des anglophones dans la fonction publique, l'Office continue de mettre en œuvre des mesures favorisant l'embauche de personnes représentant l'ensemble des groupes de la société québécoise. Le tableau 4 illustre la présence au sein de l'Office, au 31 mars 2000, des différents groupes cibles visés par la Politique d'égalité en emploi du gouvernement et du plan d'embauche.

Tableau 4
Personnes employées à l'Office faisant partie des groupes cibles visés par la Politique d'égalité en emploi et du plan d'embauche au 31 mars 2000

Catégorie d'emploi	Femmes	Comm. ethno-cult.	Anglo.	Personnes handicapées
Hors-cadre	0	0		0
Cadre supérieur	1	0	1	1
Cadre intermédiaire	0	0		0
Professionnel	32	4	1	7
Fonctionnaire	70	2		11
Total	103	6	2	19

Le tableau 5 représente l'évolution de la répartition des groupes cibles au sein des effectifs de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Tableau 5
Répartition des groupes cibles vs le personnel en place depuis 1997

	97-98 %	98-99 %	99-00 %
Femmes	64,29	66,90	66,88
Communautés ethno-culturelles	3,25	3,45	3,90
Anglophones	1,30	1,38	1,30
Personnes handicapées	11,04	11,72	12,34
Total des groupes cibles en %	79,87	83,45	84,42
Total des effectifs	154	145	154

Au cours de l'année 1999-2000, le gouvernement a annoncé son intention d'établir de nouveaux objectifs en matière d'embauche pour assurer la présence des Québécois de toutes origines, anglophones et autochtones dans la fonction publique. Ainsi, l'objectif énoncé est que 25 % des nouvelles embauches au sein de la fonction publique proviennent de ces communautés. Pour l'Office, les personnes handicapées auraient dû constituer un des groupes cibles visés par cette mesure puisque ce groupe correspond à 1,1 % des effectifs réguliers de la fonction publique.

L'Office a comptabilisé, depuis le 1^{er} juin 1999 jusqu'au 31 mars 2000, le pourcentage des membres des groupes cibles visés embauchés parmi toutes les nouvelles embauches de personnel régulier, occasionnel, étudiant et étudiant stagiaire. Ainsi, 6,67 % des nouvelles embauches correspondent aux groupes cibles visés par l'énoncé de politique. Lorsque l'Office inclut les personnes handicapées à l'intérieur des groupes cibles visés parmi toutes embauches effectuées y compris les emplois d'été, le pourcentage augmente à 30 %. L'Office appuie le gouvernement dans l'établissement de règles favorisant une meilleure représentation de la diversité québécoise au sein de la fonction publique et entend y accorder une aussi grande attention lors de la prochaine année financière.

Les autres politiques internes à l'Office

Dans le cadre de son programme d'aide aux employées et employés (PAE), une entente de services déjà conclue avec une firme spécialisée a permis d'offrir des services de qualité au personnel de l'Office qui répond aux objectifs fixés.

Afin de respecter la politique gouvernementale visant à contrer le harcèlement sexuel et le harcèlement selon les autres motifs énumérés à l'article 10 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, l'Office a continué d'appliquer sa procédure interne afin d'appliquer la politique gouvernementale.

Par sa politique de développement des ressources humaines, l'OPHQ permet au personnel d'acquérir, de maintenir ou d'améliorer des connaissances, des habiletés et des aptitudes en relation avec l'emploi occupé.

Dans le cadre de l'application de la *Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre*, l'Office a dépassé l'objectif de 1 % d'investissement de la masse salariale en formation. Pour l'année civile 1999, l'Office a déclaré 89 998 \$ en terme de dépenses admissibles représentant ainsi 1,3 % de sa masse salariale. Un total de 320 jours de formation et 255 participations ont été comptabilisés. Les activités de formation ont principalement porté sur le virage informatique Windows pour l'ensemble du personnel et la transition de WordPerfect 6.1 vers Word 97.

En santé et sécurité au travail, aucun événement n'a été reconnu comme accident de travail en 1999-2000. Les actions prioritaires ont été la formation de secouristes dans l'ensemble des bureaux régionaux et au siège social et l'aménagement des lieux de travail afin qu'ils soient plus adéquats.

La Politique d'adaptation des postes et du milieu de travail, quant à elle, s'adresse au personnel régulier, occasionnel ou stagiaire ayant des limitations fonctionnelles significatives et persistantes qui le li-

mitent dans l'accomplissement de ses activités normales. Elle prévoit des mesures visant à assister la personne en repérant les obstacles à l'intégration dans son milieu de travail et en tentant de trouver des solutions pratiques qui lui permettront de s'intégrer ou de se maintenir en emploi de la manière la plus autonome possible. À cet effet, 3 employés ayant des limitations fonctionnelles ont bénéficié d'une adaptation de leur poste de travail, soit au niveau d'équipements, d'aménagement ou d'accompagnement. La politique comporte également des mesures pour permettre à un membre non handicapé du personnel de venir en aide à un proche handicapé, que ce soit un conjoint, un enfant, un parent, un frère, une soeur ou une personne handicapée dont il s'occupe dans le cadre d'une tutelle, d'une curatelle, d'un conseil au majeur ou d'une famille d'accueil.

Le Programme d'aménagement du temps de travail adopté en 1996 vise, tout en maintenant la qualité des services à la clientèle, à réaliser des économies importantes pouvant prioritairement sauvegarder des emplois et, simultanément, répondre aux besoins du personnel en matière d'aménagement du temps de travail. Pour l'année 1999-2000, l'objectif a de nouveau été atteint puisque les économies réalisées se chiffrent à 69 710 \$ comparativement à 55 133 \$ pour l'année 1998-1999 ce qui nous a permis d'embaucher l'équivalent d'un ETC et demi pour l'année.

Le comité ministériel sur l'organisation du travail (CMOT), où sont représentées les instances syndicales et les autorités, a continué de siéger régulièrement. Il y a eu au cours de l'année 9 rencontres du comité. Les travaux du CMOT ont d'abord porté sur les points suivants :

- la structure organisationnelle et la meilleure façon de répondre aux mandats et responsabilités;
- les informations sur les dossiers de l'heure;
- les impacts des nouvelles technologies de l'information;
- la modernisation de la gestion publique;
- le climat de travail;
- les politiques internes au niveau de l'adaptation des postes de travail, l'accueil du nouveau personnel, l'évaluation du rendement et l'aménagement du temps de travail.

En ce qui concerne l'application de la *Loi sur le tabac*, depuis le 17 décembre 1999, il est interdit de fumer partout sauf aux endroits identifiés à cette fin et respectant les normes gouvernementales. Ainsi, au siège social, le seul endroit où il est autorisé de fumer se situe dans un fumoir qui respecte les exigences de ventilation prévues. L'Office en a informé l'ensemble de son personnel.

1.4 Les ressources financières

Le budget 1999-2000 totalise des crédits initiaux de 51 636 900 \$ comparativement à 51 046 700 \$ pour l'exercice 1998-1999 (voir tableau 6). Il est important de noter que le budget 1998-1999 incluait 3 500 000 \$ d'aide matérielle dont le programme a été transféré en octobre 1998 laissant ainsi un accroissement de 4,1 M \$ en 1999-2000. Cette augmentation découle principalement d'un montant de 2,3 M \$ annoncé lors du discours sur le budget 1999-2000 pour la consolidation du programme Centre de travail adapté (CTA) et, d'autre part, du programme de création d'emplois des personnes handicapées annoncé lors du discours sur le budget 1997-1998 et qui prévoyait une augmentation de 1,1 M \$ pour l'exercice 1999-2000.

Le tableau 7 présente les crédits modifiés pour les exercices 1997-1998, 1998-1999 et 1999-2000 ainsi que les dépenses s'y rattachant. Les crédits initiaux 1999-2000 de 51 636 900 \$ ont été majorés à 65 514 889 \$. La dépense 1999-2000 totalise 65 512 864 \$ laissant des crédits périmés de 2 025 \$.

Ainsi, au cours de 1999-2000, des budgets additionnels non récurrents de 13 877 989 \$ ont été octroyés : 21 500 \$ pour l'embauche d'étudiants et stagiaires, 141 500 \$ pour l'indexation salariale, 55 003 \$ en provenance du fonds de suppléance pour combler le dépassement au budget fonctionnement autres-dépenses, 6 387 189 \$ par Emploi-Québec pour le programme Contrat d'intégration au travail régulier (CIT régulier) et 7 272 797 \$ par le ministère de la Solidarité sociale pour les deux projets de création d'emplois dans le cadre des programmes Centre de travail adapté (CTA) et Contrat d'intégration au travail (CIT). Ces 2 projets s'adressent aux personnes prestataires de la sécurité du revenu inscrites au programme Soutien financier (SOFI), d'où les appellations « projet CTA-SOFI » et « projet CIT-SOFI ».

L'Office termine donc l'exercice financier 1999-2000 en ayant utilisé quasi entièrement les crédits dont il disposait.

Tableau 6
État comparatif aux Livres des crédits

	1997-1998*	1998-1999*	1999-2000*	Variation 98-99 / 99-00 %
	(\$)	(\$)	(\$)	
Fonctionnement				
-Traitements	6 678 300	6 609 200	6 625 600	
-Autres dépenses	2 201 700	2 201 700	2 236 900	
-Capital	50 000	50 000		
-Subventions non normées				
Sous-total	8 930 000	8 860 900	8 862 500	0,02 %
Transferts				
-Aide matérielle	3 102 700	3 500 000		
-Expérimentation	700 000	350 000	350 000	
-Centres de travail adapté (CTA)	24 643 300	27 143 300	31 042 200	
-Contrats d'intégration au travail(CIT)	7 556 500	7 556 500	7 556 500	
-Organismes de promotion	3 250 800	3 600 800	3 790 500	
-Subventions non normées	35 200	35 200	35 200	
Sous-total	39 288 500	42 185 800	42 774 400	1,40 %
Total	48 218 500	51 046 700	51 636 900	1,16 %

* Réfère aux crédits initiaux.

Tableau 7
Résultats de fermeture

Résultats de fermeture	1997-1998		1998-1999		1999-2000		Variation
	Crédits modifiés \$	Dépenses \$	Crédits modifiés \$	Dépenses \$	Crédits modifiés \$	Dépenses \$	
Fonctionnement							
Traitements	6 921 465	6 921 513	6 839 507	6 839 507	7 047 209	7 045 184	2 025
Avances					500	500	
Autres dépenses	2 143 304	2 148 043	1 971 061	1 939 875	1 906 809	1 906 809	
Capital	136 131	139 584	210 332	209 747	125 985	125 985	
Sous-total	9 200 900	9 209 140	9 020 900	8 989 129	9 080 503	9 078 478	2 025
Transferts							
Aide matérielle	6 787 791	6 787 787	5 995 360	5 934 374			
Expérimentation	396 520	396 500			193 432	193 432	
Centres de travail adapté (CTA)	27 767 581	27 767 580	30 125 107	30 125 107	34 718 868	34 718 868	
Contrats d'intégration au travail (CIT)	8 056 408	8 056 408	13 246 332	13 246 332	17 661 611	17 661 611	
Organismes de promotion	3 289 563	3 289 563	3 608 800	3 608 800	3 790 500	3 790 500	
Subventions non normées	78 000	77 972	99 885	99 885	69 975	69 975	
Sous-total	46 375 863	46 375 810	53 075 484	53 014 498	56 434 386	56 434 386	0
Total	55 576 763 ⁽¹⁾	55 584 950	62 096 384 ⁽¹⁾	62 003 627	65 514 889 ⁽¹⁾	65 512 864	2 025

(1)	1997-1998 \$	1998-1999 \$	1999-2000 \$
Livres des crédits (crédits initiaux)	48 218 500	51 046 700 (2)	51 636 900
Crédits ajoutés en cours d'année			
-Aide-matérielle			
-liste d'attente (MSSS)	3 410 000	2 582 184	
-salaires (MSSS)	240 000	140 000	
-Programme SOFI (MES)	2 277 363	4 788 442	7 272 797
-CIT-réguliers virement d'Emploi-Québec		3 519 058	6 387 189
-Discours du budget (économie sociale)	1 400 000		
-Personnel à la retraite			
-Emploi étudiants et stages	30 900	20 000	21 500
-Indexation salariale			141 500
-Apport du fonds de suppléance			55 003
Total des crédits	55 576 763	62 096 384	65 514 889

(2) Les crédits initiaux 1998-1999 incluent 2 500 000 \$ pour l'économie sociale.

contribution à la promotion des droits et à la défense des intérêts de leurs membres.

2. Chapitre 2

Le mandat de l'Office

En vertu de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées*, l'Office a pour fonctions de veiller à la coordination des services, d'informer et de conseiller les personnes handicapées, de promouvoir leurs intérêts et de favoriser leur intégration dans toutes les sphères de la société.

2.1 La coordination

Les personnes handicapées doivent pouvoir s'intégrer et participer à tous les domaines d'activités de la société, à la fois pour leur développement personnel et leur épanouissement social. Afin de permettre et de maximiser cette intégration, il faut que des services adaptés leur soient disponibles et accessibles. Ce raisonnement est à la base de l'intervention de l'Office en matière de coordination.

Ce rôle de coordination, l'Office l'exerce d'abord au niveau individuel auprès de la personne handicapée par l'élaboration du plan de services. Il s'agit d'un document de planification des services qui lui sont nécessaires pour réaliser son intégration sociale dans les différents secteurs de sa vie courante : soins de santé ou services d'aides, éducation, travail, loisir, transport, etc. L'Office fait la promotion du plan de services auprès de ses partenaires et contribue à sa réalisation pour les personnes qui le lui demandent.

L'Office exerce aussi son rôle de coordonnateur des ressources et des services dans chaque région du Québec, par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux, en ayant une approche collective avec les différents intervenants qui oeuvrent pour les personnes handicapées. Il intervient auprès des ministères et organismes centraux qui ont une responsabilité en regard des besoins des personnes handicapées.

2.2 La promotion

La promotion des droits et des intérêts des personnes handicapées est un élément de préoccupation principal pour l'Office. Il s'y engage dans la réalisation d'activités de sensibilisation et d'information qui visent le changement des attitudes et des mentalités.

L'adaptation et la mise à jour des lois, des règlements et des règles formelles font aussi partie de ses préoccupations. Il conseille les organismes et ministères pour les aider à adapter les lois et les interventions de toute nature ayant un impact sur l'intégration sociale des personnes handicapées.

Enfin, l'Office accorde des subventions au milieu associatif des personnes handicapées pour soutenir sa

2.3 Le conseil aux personnes

L'Office des personnes handicapées du Québec, en vertu de sa loi constitutive, peut faire des représentations pour défendre les intérêts d'une personne handicapée et l'assister dans ses démarches pour exercer ses droits.

Cette intervention de soutien peut être faite auprès d'un organisme public, d'une municipalité, d'un établissement scolaire ou autre. Les démarches appropriées surviennent à la suite d'une demande expresse faite par une personne handicapée.

Des représentations peuvent aussi être entreprises pour soutenir une personne dans ses démarches pour la réalisation de son plan de services.

2.4 L'intégration

Un autre principe guidant les interventions de l'Office des personnes handicapées est sa préoccupation constante pour l'intégration. L'objectif principal à cet égard est l'ouverture des citoyens des divers milieux au respect de la différence des personnes handicapées. Et cette ouverture mène à l'acceptation de la différence par l'accès des personnes handicapées à un environnement et à un milieu de vie leur permettant de réaliser toute l'étendue de leur potentiel.

Les principaux programmes incitatifs ou mesures d'intégration mis de l'avant par l'Office sont les suivants : les centres de travail adapté et les contrats d'intégration au travail dans les entreprises régulières.

3. Chapitre 3

Les activités et les programmes

3.1 Les activités et les programmes reliés au mandat

3.1.1 L'intervention de coordination nationale et régionale

Au niveau national, les activités de coordination relèvent de la Direction de la recherche, du développement et des programmes (DRDP).

Au niveau régional, les activités relèvent de la Direction des bureaux régionaux (DBR) qui, par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux, met l'accent sur les services directs à la clientèle. Le but visé est de contribuer au développement des ressources régionales ainsi que de favoriser l'adaptation du milieu de vie comme levier à l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées.

Les bureaux régionaux entretiennent des rapports de partenariat étroits avec les associations de personnes handicapées, les divers intervenants du milieu, les gestionnaires et les décideurs de l'ensemble des réseaux publics, parapublics et privés.

Le tableau 8 présente la liste des sujets appelés « thématiques » et qui sont les champs d'intervention à l'intérieur desquels l'OPHQ intervient pour la coordination et la promotion des droits des personnes handicapées. Ces champs d'action ou thématiques d'intervention couvrent l'ensemble des secteurs de l'activité humaine. Ces thématiques servent également de balises et de points de repère pour le suivi de l'évaluation de l'intégration sociale des personnes handicapées.

L'Office participe aux travaux d'une pléiade de groupes de travail tant au plan national que régional portant sur des sujets spécifiques mettant en cause les intérêts des personnes handicapées. À titre d'exemples, mentionnons les suivants :

- les services de garde à la petite enfance;
- les communications téléphoniques;
- l'intégration scolaire et la scolarisation des élèves handicapés;
- la condition féminine;
- la famille;
- le développement de services d'interprétation visuelle;

- le développement de nouveaux services de transport adapté sur l'ensemble du territoire et le maintien des acquis en ce domaine;
- la mise en place de tables de concertation sur le travail des personnes handicapées dans chaque région;
- les travaux des commissions administratives régionales;
- les divers projets de réorganisation du réseau de la santé;
- le développement d'une politique active du marché du travail.

Tableau 8
Thématiques d'intervention de l'Office

-
- Les services de prévention
 - Les services de diagnostic et de traitement
 - Les services d'adaptation et de réadaptation
 - La promotion des droits et de la défense des intérêts des personnes handicapées
 - La vie associative
 - Le revenu et les conditions de vie équitables
 - Les services éducatifs et la préparation en emploi
 - Le marché du travail
 - Les activités sociales, le loisir, le sport et la culture
 - Les services de transport
 - Les lieux physiques et l'adaptation du milieu
 - Les moyens de communication
 - Les services de maintien à domicile
 - Les services de soutien aux familles
 - Les ressources résidentielles
-

Ainsi, en 1999-2000, l'Office a poursuivi, au plan national, ses différentes actions de concertation sur l'ensemble des thématiques. Par exemple, sur le dossier travail, plusieurs rencontres ont eu lieu. Nommons celles du Comité interministériel sur le transfert des programmes CIT et CTA avec le ministère de la Solidarité sociale (MSS). L'OPHQ a participé aux travaux du Comité interministériel sur l'entente Canada- Québec sur l'aide à l'employabilité des personnes handicapées et a procédé à une évaluation des CIT-SOFI et CTA-SOFI. Sur les autres thèmes, nommons les rencontres de la Table de suivi de la réforme de l'éducation, du Groupe de concertation en adaptation scolaire du ministère de l'Éducation et du Groupe de travail sur la politique clientèle en déficience intellectuelle. Sur le soutien aux familles, l'OPHQ est présent au comité de suivi de la politique familiale et participe à divers comités de travail avec le milieu associatif. L'OPHQ participe aux travaux du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) visant

l'élaboration d'un cadre de référence sur les services de maintien à domicile. Dans le cadre de ces travaux, il a financé la réalisation d'un état de situation sur les services offerts. Le suivi de ce projet est fait en collaboration étroite avec le milieu associatif par le biais d'un comité aviseur. En transport, l'OPHQ participe à un comité conjoint avec le milieu associatif.

Sans qu'elles ne se formalisent toujours en comités de travail, plusieurs interventions de suivi sont réalisées auprès des instances gouvernementales. À titre d'exemples, soulignons le suivi sur la valorisation des aides techniques, la participation aux travaux de révision du programme d'aides auditives, le suivi sur le crédit d'impôt, le suivi sur le programme de loisir, la collaboration sur le projet de règlement sur la chasse, etc. Notons aussi les travaux visant le renouvellement du protocole d'entente sur la carte d'accompagnement en transport interurbain par autocar et la concertation suivie pour la formation des chauffeurs de taxi. L'Office a poursuivi ses efforts de concertation sur le livre adapté. Des travaux de réflexion interministériels ont été menés pour identifier des moyens favorisant la production d'un plus grand nombre de livres. L'OPHQ a aussi poursuivi la concertation sur le braille en animant le Comité de concertation sur l'application des nouvelles abréviations braille. L'expérimentation de ces nouvelles abréviations braille auprès des adultes ayant relevé la faible maîtrise du braille par les adultes, un plan de travail prévoyant un état de situation sur les services d'apprentissage du braille offerts aux adultes est en voie de réalisation afin de mener à des propositions de ces services.

Enfin, au plan national, l'Office soutient le comité tripartite auquel il participe avec la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec et l'Alliance Québécoise des Regroupements régionaux pour l'Intégration des Personnes Handicapées. L'objectif de ce comité est d'obtenir des consensus autour de préoccupations communes et d'établir des plans d'action communs.

L'OPHQ a participé à différents événements touchant plusieurs domaines d'exercice des droits des personnes handicapées. Soulignons, parmi ces événements, le soutien à l'organisation et la présence au colloque sur la contention organisé par l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec, la participation aux travaux préparatoires du chantier *Promouvoir une société équitable* pour le Sommet du Québec et de la jeunesse, le Sommet 2000 sur la déficience intellectuelle.

L'OPHQ exerce une veille sur les législations relatives aux personnes handicapées dans tous les secteurs qui les concernent. L'année 1999-2000 a été particulièrement active : plusieurs mémoires et avis

ont été produits et présentés dans le cadre des processus de consultation. Nommons :

- dans le domaine du transport, le mémoire de l'OPHQ sur la Réforme du transport par taxi, le mémoire sur le livre vert *La sécurité routière au Québec : un défi collectif*, les commentaires de l'OPHQ sur la révision du Programme d'aide au transport adapté;
- dans le domaine de la santé et des services sociaux, le mémoire de l'OPHQ présenté dans le cadre de la consultation générale concernant le rapport sur l'évaluation du régime d'assurance-médicaments, l'avis de l'OPHQ sur le document de consultation du ministère de la Santé et des Services sociaux *De l'intégration à la participation sociale, une question d'équité et de solidarité*, le mémoire de l'OPHQ à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse sur l'exploitation des personnes âgées;
- dans le domaine de l'éducation, les commentaires de l'OPHQ sur le projet de politique de l'adaptation scolaire *Une école adaptée à tous ses élèves*, la participation, en avril, aux audiences publiques sur un projet de politique en formation continue, les commentaires de l'OPHQ sur les projets de règlement des régimes pédagogiques sur l'enseignement primaire et secondaire, sur la formation professionnelle et sur la formation générale des adultes.

Différentes activités au plan international se sont réalisées : réalisation d'une mission en mars pour finaliser les discussions sur l'organisation de la concertation internationale sur le braille. Une entente de principe sur une convention internationale a été obtenue lors de cette mission.

Au plan régional, la thématique travail est demeurée la priorité majeure de l'année. Les comités, appelés tables ou sous-tables régionales de concertation sur le travail implantées dans toutes les régions du Québec, continuent de jouer un rôle primordial en terme de partenariat pour l'emploi.

Dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, une entente spécifique sur l'amélioration de la situation touchant les personnes handicapées est intervenue en octobre 1999 entre le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère des Régions et l'Office des personnes handicapées du Québec. Cette entente, d'une durée de deux ans, devrait permettre l'acquisition de connaissances sur la situation des personnes handicapées dans des secteurs précis : le répit-dépannage, le transport, les activités de jour, le logement, les garderies, l'accessibilité et les loisirs. Ainsi, cette grande enquête favorisera la réali-

sation d'objectifs reliés aux personnes handicapées et prévus au plan stratégique de développement de la région. Les résultats des recherches qui seront faites dans le cadre de cette entente pourraient aussi avoir des répercussions dans les autres régions du Québec.

Dans la région de la Capitale-Nationale, l'Office a collaboré activement avec ses partenaires régionaux à la mise en place d'un projet expérimental d'accompagnement des enfants présentant des besoins particuliers pour favoriser leur intégration dans les centres de la petite enfance. Ce projet s'inscrit en complémentarité des actions de concertation régionale menées par le Regroupement des centres de la petite enfance avec le soutien de l'Office depuis quelques années. Ce projet expérimental, qui a été financé par la Régie régionale de la santé et des services sociaux, a pour but de bonifier les mesures de soutien financier accordé par le ministère de la Famille et de l'Enfance afin de favoriser l'accès aux centres de la petite enfance à des enfants dont l'intégration risque d'être compromise. L'OPHQ a contribué à l'élaboration du projet et est associé au processus d'analyse des demandes en concertation avec les partenaires. L'Office a aussi effectué des actions de promotion visant à faire connaître cette expérience novatrice qui apporte une réponse aux besoins d'enfants handicapés et de leur famille. Il collabore également aux travaux d'évaluation en cours.

3.1.2 L'évaluation de l'intégration sociale

Le gouvernement du Québec a confié à l'Office des personnes handicapées du Québec le rôle d'évaluer la situation de l'intégration sociale des personnes handicapées. En janvier 1996, le conseil d'administration adoptait un programme d'évaluation dont le but est d'effectuer un suivi systématique et continu de l'intégration sociale. Ce programme prévoit, entre autres :

- la production d'un bilan des programmes et services publics;
- la production régulière d'un état de situation multisectoriel;
- la diffusion de données statistiques.

Par ces travaux d'évaluation et de suivi, des recommandations peuvent être émises afin d'éliminer les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées.

L'année 1999-2000 représente une année charnière : fin du premier cycle d'évaluation et mise en œuvre du second. La fin du premier cycle d'évaluation s'est centrée sur les activités suivantes :

- la diffusion des productions réalisées en 1998-1999¹ auprès des principaux partenaires de l'Office et auprès d'un public plus large, via le site Web de l'Office;
- l'intégration des résultats de l'évaluation au sein des priorités et plans d'action de l'Office.

Les partenaires ont été invités à émettre leurs commentaires qui seront tenus en compte dans la mise en œuvre du prochain cycle d'évaluation et dans la préparation des plans d'action de l'Office.

Avant d'entreprendre le second cycle d'évaluation, certaines réflexions se sont avérées nécessaires. Une évaluation des activités et conditions d'exercice du premier cycle d'évaluation a donc été réalisée. Elle a conduit aux réajustements suivants :

- une réorganisation administrative ayant mené à la mise en place d'une équipe spécifiquement dédiée à l'évaluation de l'intégration sociale;
- une actualisation du programme et de ses productions. Trois objectifs sont poursuivis par cette actualisation : l'amélioration du suivi systématique et multisectoriel des politiques et programmes touchant les personnes handicapées; la bonification des données empiriques (fiabilité et validité) utilisées dans les diverses productions d'évaluation; la mise en place de partenariats avec des chercheurs et des équipes de recherche pouvant contribuer, par leurs travaux, à bonifier et multiplier les sources d'informations utiles à l'évaluation.

Plusieurs projets spécifiques ont été développés et engagés pour le second cycle d'évaluation. Les principaux projets en cours sont les suivants :

Projet 1 : Développement d'indicateurs d'intégration sociale, à partir de données statistiques valides et fiables. L'identification des sources et données statistiques pertinentes a débuté au début de l'année 2000.

Projet 2 : Portraits statistiques régionaux, décrivant pour chacune des régions administratives du Québec les principales caractéristiques de la population des personnes ayant des incapacités. Une première série de portraits statistiques régionaux a été publiée en 1997-1998, sur la base principalement des données du recensement canadien de 1991. Une se-

¹ Relevé des données budgétaires disponibles sur les programmes et services destinés aux personnes handicapées (1995-1996, 1996-1997, 1997-1998). Rapport intérimaire du bilan des programmes et services publics destinés aux personnes handicapées. Décembre 1998.
Le Québec et l'intégration sociale des personnes handicapées : état de situation multisectoriel. Décembre 1998.
Le Québec et l'intégration sociale des personnes handicapées. Orientations et voies de solution pour l'avenir. Février 1999.

conde série est en préparation qui comparera les données de 1991 avec celles de 1996 (données les plus récentes disponibles).

Projet 3 : Bilan des programmes et services, volet « relevé des données budgétaires disponibles sur les programmes et services destinés aux personnes handicapées ». Cette activité de cueillette d'information auprès des 16 ministères et organismes gérant les 150 programmes québécois touchant les personnes handicapées est annuelle. Les données budgétaires et de clientèles de l'année financière 1998-1999 et les prévisions budgétaires 1999-2000 ont été recueillies et présentées aux parlementaires lors de la défense des crédits de l'Office, en avril 1999. Ces données ont été ajoutées à celles recueillies les années précédentes pour compléter la mise à jour du relevé budgétaire.

Projet 4 : Bilan des programmes et services, volet « inventaire descriptif des programmes et analyse comparative ». Un partenariat de recherche s'est développé avec l'équipe de recherche « économie sociale, santé et bien-être » de l'Université du Québec à Montréal pour mener à bien ce projet. Le partenariat s'est concrétisé par la préparation d'une demande de subvention qui rejoint les intérêts de recherche de l'Office et de l'équipe de recherche. Cette demande de subvention a été présentée par l'équipe de recherche de l'UQAM à Ressources humaines Canada, en décembre 1999.

3.1.3 Les statistiques

Le programme de diffusion de l'information statistique répond aux besoins d'information en publiant des documents statistiques et en répondant aux demandes individuelles. Il y parvient en maintenant des banques de données spécialisées portant sur la population des personnes handicapées.

En 1999-2000, 212 demandes d'information statistique nous ont été adressées, ce qui représente une diminution de 26,5 % par rapport à 1998-1999 alors que le nombre de demandes avait été de 289. La moyenne mensuelle est ainsi passée de 24,1 à 17,7 demandes d'information par mois. Cette diminution peut être due au fait que de plus en plus de documents sont téléchargeables à partir du site Web de l'Office. Par exemple, les estimations de la population handicapée y sont mises à jour annuellement. Bien que 42 % de l'ensemble des demandes portent sur ce sujet, on y observe une baisse de demandes de près de 30 %. De plus, les données de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA) qui constituent la banque de référence sur la population handicapée datent de 1991 et ont déjà été passablement diffusées. Ceci pourrait donc expliquer la diminution du besoin de connaissance relié à cette enquête.

La répartition des demandes selon le type d'organisme demandeur est demeurée sensiblement la même que l'année dernière, à quelques exceptions près : les demandes d'entreprises privées et consultants sont passées de 15,9 % à 9,9 % cette année, soit une diminution de plus de 50 % des demandes de leur part. L'année 1998-1999 avait connu une hausse des demandes provenant des médias passant de 5 demandes en 1997-1998 à 14 en 1998 pour redescendre à 5 demandes cette année, ce qui représente une diminution de 64 % des demandes venant de leur part. La seule hausse des demandes (6,6 % en 1998-1999 à 11,8 % en 1999-2000) provient de la catégorie « Autres (particuliers, autres organismes et inconnus) » (tableau 9).

Nous retrouvons 92,4 % des demandes répondues dans un délai d'une journée ou moins comparative-ment à 95,5 % en 1998-1999 (tableau 10).

La thématique « population » avec 41,9 % des demandes et le « travail » qui représente 19,5 % des demandes sont les deux thématiques pour lesquelles des demandes nous sont le plus souvent adressées. Le nombre de demandes portant sur la population est passé de 143 à 101, soit une diminution de 30 %. La thématique « clientèle » (santé mentale, déficience intellectuelle, jeunes et personnes âgées) est apparue cette année avec près de 4 % des demandes (tableau 11).

Tableau 9
Répartition des demandes d'information statistique reçues, selon le type d'organisme, 1997-1998 à 1999-2000

Type d'organisme	Année financière					
	1997-1998		1998-1999		1999-2000	
	N	%	N	%	N	%
OPHQ	51	20,1	41	14,2	29	13,7
Réseau de la santé et des services sociaux	24	9,4	19	6,6	15	7,1
Autres ministères et organismes	32	12,6	43	14,9	36	17,0
Chercheurs et étudiants	46	18,1	49	17,0	41	19,3
Association de personnes handicapées	34	13,4	58	20,1	40	18,9
Entreprise privée et consultants	43	16,9	46	15,9	21	9,9
Média	5	2,0	14	4,8	5	2,4
Autres (particuliers, autres organismes, inconnus)	19	7,5	19	6,5	25	11,7
Total	254	100,0	289	100,0	212	100,0

Tableau 10
Répartition des demandes d'information statistique reçues, selon le délai de réponse, 1997-1998 à 1999-2000

Délai (jours ouvrables)	Année financière					
	1997-1998		1998-1999		1999-2000	
	N	%	N	%	N	%
Moins d'un jour	175	68,9	198	68,5	115	54,2
Une journée	58	22,8	78	27,0	81	38,2
De 2 à 5 jours	20	7,9	13	4,5	15	7,1
Plus de 5 jours	1	0,4	0	0,0	1	0,5
Total	254	100,0	289	100,0	212	100,0

Tableau 11
Répartition des questions soulevées par les demandes d'information statistique reçues, selon la thématique ciblée, 1997-1998 à 1999-2000

Thématiques	Année financière					
	1997-1998		1998-1999		1999-2000	
	N	%	N	%	N	%
Non classable	9	2,3	5	1,6	1	0,4
Prévention	0	0,0	3	0,9	1	0,4
Diagnostic et traitement	3	0,8	5	1,6	3	1,2
Adaptation et réadaptation fonctionnelle	28	7,3	12	3,8	10	4,1
Droit	6	1,6	8	2,5	5	2,1
Vie associative	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Conditions de vie	18	4,7	11	3,5	4	1,7
Accès aux services	2	0,5	4	1,3	4	1,7
Services éducatifs et formation continue	29	7,5	26	8,2	14	5,8
Travail et activités productives	33	8,6	57	17,9	47	19,5
Activités sociales, loisir et culture	6	1,6	4	1,3	8	3,3
Transport adapté et trspt d'hébergement	6	1,6	8	2,5	2	0,8
Accessibilité et adaptation du milieu	3	0,8	6	1,9	3	1,2
Communications	1	0,3	4	1,3	2	0,8
Maintien à domicile	5	1,3	3	0,9	0	0,0
Soutien psychosocial	1	0,3	0	0,0	0	0,0
Soutien aux familles	9	2,3	3	0,9	8	3,3
Ressources résidentielles	2	0,5	0	0,0	3	1,2
Clientèle	0	0,0	0	0,0	9	3,7
Sous-thèmes multiples	1	0,3	1	0,3	4	1,7
Population	217	56,1	143	44,9	101	42,1
Sans objet	6	1,6	15	4,7	12	5,0
Total	385	100,0	318	100,0	241	100,0

La publication de documents statistiques s'est traduite par la production et la diffusion de quatre numéros du bulletin d'information statistique Stat Flash portant sur *L'alphabetisme chez les personnes handicapées, une situation alarmante* (février 1999), *L'aide à domicile auprès des personnes handicapées* (juin 1999), *L'intégration professionnelle des jeunes handicapés* (novembre 1999), *L'intégration sociale des jeunes handicapés* (décembre 1999). Les estimations de la population des personnes handicapées et la publication portant sur *L'effectif scolaire des élèves handicapés des niveaux préscolaire, primaire et secondaire selon les régions sociosanitaires du MSSS pour l'année scolaire 1998-1999* ont fait l'objet de mises à jour.

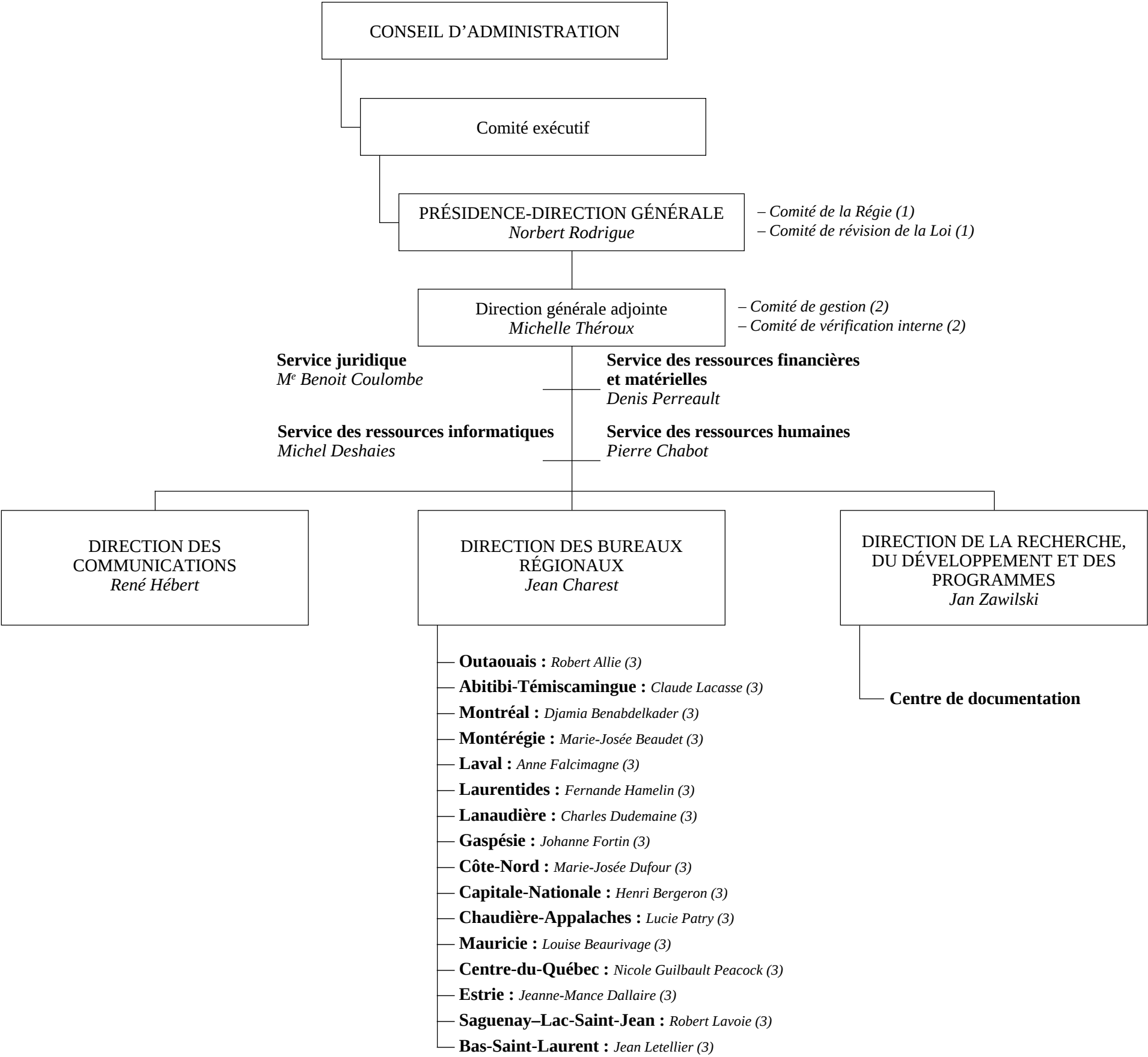
3.1.4 Le Centre de documentation

Le Centre de documentation répond aux besoins d'information documentaire des personnes handicapées, du personnel de l'OPHQ ainsi que des clientèles externes intéressées par la problématique des personnes handicapées.

En 1999-2000, le Centre a procédé à un élagage, deuxième en importance depuis sa création, de la documentation désuète. L'élagage concernait à la fois la documentation écrite et audiovisuelle. La collection spécialisée du Centre a ainsi franchi le cap de 14 600 documents ce qui inclut une centaine de dossiers thématiques de ressources dont la liste est dorénavant disponible. La collection s'est enrichie de 1 023 nouveaux documents qui ont été catalogués et indexés dans la banque bibliographique. Le Centre a acheté 266 nouvelles monographies, 40 vidéocassettes et s'est abonné à 37 nouveaux périodiques. Sa collection de périodiques compte 341 titres dont 127 avec abonnement payant. La banque des vidéos met à la disposition des usagers 434 documents audiovisuels qui sont indexés et possèdent tous un résumé.

Le personnel du Centre a également répondu à plus de 3 037 demandes d'information documentaire et transmis quelque 3 091 documents en prêt incluant 324 cassettes vidéo. Cinq mille cinquante-huit recherches bibliographiques ont été produites sur demande et diffusées sur un total de 16 494 documents diffusés. Parmi ces derniers documents figure, entre autres, la liste sélective des nouveautés qui a paru trois fois pendant l'année. Mille trois cent quatre-vingt-quatorze usagers ont été accueillis à la bibliothèque dont 1 124 visiteurs externes. Plus de 10 091 documents ont ainsi été consultés.

En ce qui concerne l'utilisation des documents audiovisuels, 316 cassettes ont été visionnées dans les locaux du Centre par des usagers particuliers. De plus, les activités de visionnement de groupe ont permis de



(1) Comité interne du président-directeur général
(2) Comité interne de la Direction générale adjointe
(3) responsable régional

rejoindre plus de 500 personnes qui ont vu au total une soixantaine de vidéocassettes.

Le Centre continue à gérer et à diffuser ses deux répertoires qui portent respectivement sur les documents audiovisuels et sur les ressources documentaires québécoises concernant le handicap. Ces répertoires sont aussi disponibles sur le site Web de l'OPHQ.

Dans le cadre de ses activités de sensibilisation et de promotion, le Centre a, entre autres, diffusé à toutes les bibliothèques publiques son Répertoire des centres de documentation et bibliothèques spécialisés dans le domaine du handicap. Grâce à la collaboration du ministère de la Famille et de l'Enfance, tout le réseau des services de garde à l'enfance a reçu le matériel promotionnel de la bibliothèque.

Dans le cadre de ses activités de conseil et de formation, le Centre a encadré plusieurs stagiaires provenant des milieux associatif et collégial.

Le Centre a aussi maintenu son entente avec l'organisme français le Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations (CTNERHI). Il a versé 25 documents québécois dans la base bibliographique francophone SAPHIR.

Le Centre de documentation continue à déployer sa vaste campagne de promotion auprès des milieux associatif, éducatif, institutionnel, documentaire et du grand public. Il a tenu un kiosque lors de la Journée scientifique en réadaptation fonctionnelle à Sainte-Adèle, organisé une journée portes-ouvertes pour souligner la Journée internationale des personnes handicapées, participé à une dizaine d'événements publics (lancement de divers ouvrages, journée nationale du braille, etc.) et rejoint plus de 1 200 personnes lors de ses rencontres avec une quarantaine de groupes d'étudiants. Et finalement, pour souligner l'Année internationale des personnes âgées, le Centre a publié une bibliographie sélective sur les personnes âgées ayant des incapacités. Elle a été diffusée auprès des groupes cibles au Québec et au Canada. Aussi, le Centre de documentation poursuit son rôle de coordonnateur du réseau documentaire québécois sur l'intégration sociale des personnes handicapées.

Tableau 12
Données comparatives de certaines activités

	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Acquisitions	1 100	1 250	1 023
Prêts (internes / externes)	2 950	3 760	3 091
Demandes d'information (téléphonique, courrier ou courriel)	2 000	2 800	3 037

Tableau 13
Répartition des visiteurs, selon qu'ils soient de l'interne ou de l'externe

	1997-1998		1998-1999		1999-2000	
Provenance	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Interne	190	22,1	325	23,6	270	19,3
Externe	670	77,9	1 047	76,4	1 124	80,7
Total	860	100,0	1 372	100,0	1 394	100,0

Tableau 14
Répartition de la clientèle externe qui consulte le Centre de documentation, selon le type de milieu

	1997-1998		1998-1999		1999-2000	
Milieu	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Associatif	572	24,6	510	15,8	536	16,3
Institutionnel	275	11,9	300	9,3	271	8,2
Éducation	819	35,4	1 396	42,4	1 176	35,4
Gouvernement	162	7,0	156	4,8	249	7,5
Recherche	85	3,6	99	3,1	208	6,3
Privé	113	4,8	240	7,4	133	3,9
Bibliothèque	92	3,9	186	5,7	207	6,2
Personne handicapée	59	2,5	170	5,2	189	5,6
Parent et ami(e)	36	1,5	44	1,3	119	3,5
Public en général	10	1,0	37	1,1	173	5,1
Étranger	66	2,8	96	2,9	64	1,9
Terminologie	20	1,0	18	1,0	12	0,1
Total	2 309	100,0	3 252	100,0	3 337	100,0

3.1.5 Les contrats d'intégration au travail

Ce programme favorise l'intégration au travail des personnes handicapées par l'octroi de subventions à des employeurs autres qu'un centre de travail adapté (CTA). La subvention accordée sert à compenser les frais supplémentaires de l'employeur reliés aux incapacités de la personne embauchée. Elle constitue l'un des éléments d'un plan d'intervention en intégration au travail élaboré par les ressources spécialisées de main-d'oeuvre.

Le programme vise à subventionner, en tout ou en partie, le salaire de la personne handicapée et, s'il y a lieu, les mesures spéciales telles que l'adaptation du poste de travail, l'accessibilité des lieux de travail, l'interprétariat et l'accompagnement.

En 1999-2000, l'OPHQ a versé 17 661 611 \$ aux entreprises, autres qu'un CTA, embauchant ou maintenant au travail des personnes handicapées dans le cadre de ce programme (voir tableau 15). Il s'agit d'une augmentation de 33 % par rapport à l'année précédente. De cette somme, 7,6 M \$ provenaient du

budget de base de l'OPHQ. Les 10,1 M \$ complémentaires provenaient d'Emploi-Québec (6,4 M \$) et du MSS (3,7 M \$) permettant ainsi, pour ce dernier, la conversion en subventions salariales des prestations de la sécurité du revenu des personnes handicapées inscrites au programme Soutien financier (SOFI) dans le cadre du projet CIT-SOFI.

En 1999-2000, 4 194 contrats d'intégration au travail (CIT) ont permis d'intégrer 3 015 personnes handicapées comparativement à 3 953 contrats visant 2 786 personnes en 1998-1999. Précédemment, en 1997-1998, 1 863 personnes avaient été intégrées à l'aide de 2 651 contrats (voir tableaux 16, 17, 18); il s'agit là d'une augmentation de l'intégration respectivement de 9 % et 49 %. Rappelons que l'Office peut signer plus d'un

contrat par personne pour la première année d'intégration et ce, entre autres, afin de permettre une période d'évaluation d'une durée de 13 semaines.

L'objectif de l'entente « MSS-OPHQ » pour la conversion des prestations de la sécurité du revenu en subventions salariales est l'intégration au travail de 900 personnes handicapées inscrites au programme Soutien financier au cours de la période de 1997 à l'an 2000. Ainsi, 714 emplois ont été soutenus cette année dans le cadre du projet comparativement à 457 emplois l'an dernier et 233 la première année.

Le Canada contribue financièrement à ce programme mis en place par le Québec afin de favoriser l'employabilité des personnes handicapées.

Tableau 15

Répartition des contrats d'intégration au travail conclus en 1999-2000 - CIT réguliers et CIT-SOFI

Région	1999-2000				Engagements \$
	Nombre de contrats			Nbre de personnes	
	Renouv.	Initiaux	Total		
01- Bas-Saint-Laurent	201	118	319	245	1 987 015
02- Saguenay-Lac-St-Jean	171	91	262	187	1 253 720
03- Capitale-Nationale	136	81	217	169	1 129 057
04- Mauricie	105	69	174	126	942 339
05- Estrie	110	70	180	139	772 797
06- Montréal	569	245	814	531	3 992 420
07- Outaouais	73	74	147	95	658 829
08- Abitibi-Témiscamingue	141	97	238	170	1 713 667
09- Côte-Nord	68	73	141	122	731 592
11- Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	166	113	279	209	1 410 096
12- Chaudière-Appalaches	176	105	281	208	1 473 188
13- Laval	114	50	164	121	939 379
14- Lanaudière	76	45	121	92	672 575
15- Laurentides	83	84	167	125	868 340
16- Montérégie	343	144	487	331	2 423 030
17- Centre-du-Québec	118	85	203	145	1 026 227
Total	2 650	1 544	4 194	3 015	21 994 271
				Résiliations 99-00 :	4 332 660
				Solde :	17 661 611

Tableau 16

Répartition des contrats d'intégration au travail conclus en 1998-1999 - CIT réguliers et CIT-SOFI

Région	1998-1999			Nbre de personnes	Engagements \$
	Renouv.	Initiaux	Total		
01- Bas-Saint-Laurent	140	140	280	220	1 464 227
02- Saguenay-Lac-St-Jean	118	125	243	174	878 703
03- Capitale-Nationale	129	104	233	158	1 030 034
04- Mauricie	57	71	128	100	583 585
05- Estrie	85	67	152	109	512 269
06- Montréal	477	332	809	544	3 547 702
07- Outaouais	52	53	105	65	346 090
08- Abitibi-Témiscamingue	136	128	264	178	1 184 524
09- Côte-Nord	41	84	125	97	494 315
11- Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	137	139	276	187	1 039 932
12- Chaudière-Appalaches	119	136	255	193	1 046 500
13- Laval	104	112	216	146	1 022 308
14- Lanaudière	59	71	130	93	504 744
15- Laurentides	70	78	148	98	578 920
16- Montérégie	285	187	472	326	1 916 251
17- Centre-du-Québec	48	69	117	98	617 176
Total	2 057	1 896	3 953	2 786	16 767 280
Résiliations 98-99 :					3 520 948
Solde :					13 246 332

Tableau 17

Répartition des contrats d'intégration au travail conclus en 1997-1998 - CIT réguliers et CIT-SOFI

Région	1997-1998			Nbre de personnes	Engagements \$
	Renouv.	Initiaux	Total		
01- Bas-Saint-Laurent	103	110	213	154	1 013 239
02- Saguenay-Lac-St-Jean	85	91	176	121	614 414
03- Capitale-Nationale	85	81	166	117	657 049
04- Mauricie	47	31	78	58	337 142
05- Estrie	48	42	90	62	314 768
06- Montréal	311	288	599	417	2 430 722
07- Outaouais	14	28	42	28	137 768
08- Abitibi-Témiscamingue	72	71	143	91	536 333
09- Côte-Nord	21	28	49	41	171 694
11- Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	76	76	152	108	532 253
12- Chaudière-Appalaches	91	90	181	132	729 752
13- Laval	77	104	181	126	743 469
14- Lanaudière	37	43	80	49	236 437
15- Laurentides	39	35	74	55	274 574
16- Montérégie	218	136	354	237	1 269 459
17- Centre-du-Québec	29	44	73	67	375 003
Total	1 353	1 298	2 651	1 863	10 374 076
Résiliations 97-98 :					2 317 668
Solde :					8 056 408

N. B. Une personne peut bénéficier de plus d'un contrat au cours d'une même année.

3.1.6 Les centres de travail adapté

Ce programme soutient l'intégration des personnes handicapées qui, en raison de limitations fonctionnelles importantes, ne peuvent travailler dans les conditions habituelles de l'entreprise régulière.

Les objectifs principaux du programme sont le développement et le maintien d'emplois permanents adaptés aux besoins professionnels des personnes handicapées et le développement de l'employabilité des personnes handicapées afin, ultimement, d'amener celles qui le peuvent à occuper un emploi à long terme non subventionné dans un CTA ou dans une entreprise régulière.

Ce programme contribue au soutien financier et technique des entreprises adaptées pour assurer l'embauche d'une majorité (au moins 60 %) de personnes handicapées admissibles et pour apporter les mesures d'adaptation collectives et individuelles associées aux limitations fonctionnelles des personnes handicapées.

Les principales opérations du programme portent sur :

- l'accréditation des entreprises comme centres de travail adapté;
- l'application de la Politique de soutien à la gestion des ressources humaines en centre de travail adapté;
- l'octroi de subventions annuelles aux CTA et le suivi périodique de leur utilisation;
- le conseil technique à la gestion, à l'adaptation et à l'organisation du travail en centre de travail adapté.

Au tableau 18, on peut voir que l'Office a subventionné, au cours de l'année financière, 42 centres de travail adapté ainsi que la mise en service de deux nouvelles entreprises adaptées, soit DÉFI-SM et Groupe de la Côte inc. Sept centres ont vu leur accréditation renouvelée pour une période de 5 ans. Un nouveau CTA fut accrédité en 1999-2000 : il s'agit de Les ateliers Manutex. Toutefois, 7 projets de création de CTA sont en cours.

Pour 1999-2000, l'OPHQ a versé 29,4 M \$ de ses budgets de base dans ce programme dont 2,1 M \$ pour les immobilisations. Il a de plus versé 3,5 M \$ en provenance d'un transfert du MSS et qui permet la conversion en subventions salariales des prestations de la sécurité du revenu des personnes inscrites au programme Soutien financier (SOFI) dans le cadre du projet CTA-SOFI, ainsi que 1,8 M \$ en provenance de l'économie sociale pour un total de 34,7 M \$.

Le budget de base 1999-2000 (CTA réguliers) représente une augmentation de 12,2 % par rapport au budget de 26,2 M \$ de l'année précédente et une augmentation de 14,8 % en regard des 25,6 M \$ versés en 1997-1998.

Soulignons qu'un nouveau projet d'économie sociale appliqué aux CTA a été mis en marche en 1997-1998. Il permet, depuis le 1^{er} avril 1997, de créer 1 050 emplois nouveaux, à raison de 350 par année. Le programme s'adresse aux prestataires de la sécurité du revenu inscrits au programme Soutien financier (SOFI) du ministère de la Solidarité sociale (MSS). Ce développement majeur pour le réseau des CTA est le premier du genre en 15 ans et est le fruit d'une collaboration entre l'Office, le MSS, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le Conseil québécois des entreprises adaptées (CQEA). Outre la transformation du soutien financier en subvention pour l'insertion en emploi, le Chantier de l'économie et de l'emploi (via le groupe de travail sur l'économie sociale) contribue au financement des nouveaux emplois.

Cette année, 519 personnes handicapées prestataires du programme Soutien financier ont été intégrées en CTA à l'aide de ce programme, comparative-ment à 403 personnes en 1998-1999. Il s'agit d'une augmentation de 28,8 % du nombre d'intégrations par rapport à l'année précédente. Une somme de 5,3 M \$ a été versée en subventions aux CTA pour payer, en partie, les salaires de ces nouveaux employés, comparative-ment à des versements de 3,9 M \$ en 1998-1999. Chaque CTA, à l'aide de ses avoirs propres, défraie les sommes complémentaires requises pour payer les salaires effectivement versés ainsi que les avantages sociaux s'y rattachant.

Les subventions totales de l'Office aux CTA ont donc atteint 34,7 M \$, soit 15,3 % de plus que l'an dernier (30,1 M \$) et 24,8 % de plus qu'en 1997-1998 (27,8 M \$) (voir tableaux 18, 19 et 20).

Globalement, il y avait, au 31 mars 2000, 2 398 personnes handicapées en emploi en centres de travail adapté dont 2 377 subventionnées par l'Office et 21 subventionnées via d'autres programmes. Il s'agit d'une augmentation des emplois de près de 7,5 % en regard des 2 156 personnes subventionnées en 1998-1999 et de 17,2 % en regard des 2 046 personnes en emploi en 1997-1998.

Le Canada contribue financièrement aux programmes mis en place par le Québec afin de favoriser l'employabilité des personnes handicapées.

Tableau 18

Subventions versées en 1999-2000 - CTA réguliers et CTA SOFI

Rég.	Région	Nom du CTA	Nbre postes subv. (1)	Fonction- nement (\$)	Immobili- sations (\$)	Total
01	Bas ST-Laurent	Ateliers Léopold-Desrosiers inc.	30.0	478 443		478 443
01	Bas ST-Laurent	Centrap inc.	67.5	1 027 881	61 327	1 089 208
01	Bas ST-Laurent	Le Groupe Prosac inc.	29.0	482 989	3 549	486 538
01	Bas ST-Laurent	Récupération Grand-Portage inc.	23.0	82 026	82 026	
01	Bas ST-Laurent	Impressions Alliance 9000	44.0	611 394	80 893	692 287
01	Bas ST-Laurent	SAITPH de Rimouski inc.	17.0	103 548		103 548
02	Saguenay-Lac Saint-Jean	Chaîne de travail adapté C.T.A. inc.	63.5	971 236		971 236
03	Capitale-Nationale	Atelier du Martin-Pêcheur	67.0	1 073 906		1 073 906
03	Capitale-Nationale	Ateliers T.A.Q. inc.	99.0	1 282 782	75 000	1 357 782
03	Capitale-Nationale	BFCO inc.	57.0	802 967	61 416	864 383
03	Capitale-Nationale	Hichaud inc.	31.0	402 337	40 237	442 574
03	Capitale-Nationale	Pir-Vir inc.	24.0	349 487	63 859	413 346
04	Mauricie	Atelier des vieilles forges inc.	82.0	1 256 664		1 256 664
04	Mauricie	Groupe RCM inc.	64.0	886 663		886 663
05	Estrie	Atelier Poly-Teck inc.	56.5	825 135	79 165	904 300
05	Estrie	DÉFI-SM	0.0	0	100 000	100 000
06	Montréal	Association Action Plus L.G.S.	50.0	466 689	30 100	496 789
06	Montréal	Atelier Abaco inc.	58.0	785 510		785 510
06	Montréal	Ateliers l'Essor inc.	32.0	404 628	48 959	453 587
06	Montréal	Centre de transition Le Sextant inc.	114.8	1 533 980	221 605	1 755 585
06	Montréal	Centre de transition Le Transit inc.	66.0	916 909		916 909
06	Montréal	Centre juif de travail J.V.S. inc.	65.0	874 869	35 280	910 149
06	Montréal	Placement potentiel inc.	54.5	747 357		747 357
06	Montréal	RécupérAction Marronniers inc.	57.0	745 699	94 582	840 281
07	Outaouais	Centre de travail Laro inc.	73.0	1 041 657		1 041 657
07	Outaouais	Centre Réintek inc.	64.5	846 006	60 000	906 006
08	Abitibi-Témiscamingue	Ateliers Kami inc.	21.0	244 675		244 675
08	Abitibi-Témiscamingue	Ateliers Manutex	28.0	490 358		490 358
08	Abitibi-Témiscamingue	Témabex inc.	61.2	986 774		986 774
09	Côte-Nord	Groupe de la Côte	0.0	0	100 000	100 000
11	Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	Ateliers Actibec 2000 inc.	18.0	265 817		265 817
12	Chaudière-Appalaches	Atel. réad. au travail de Beauce inc.	108.0	1 754 688		1 754 688
12	Chaudière-Appalaches	Cartonek inc.	38.0	487 471	130 182	617 653
12	Chaudière-Appalaches	Centre de sous-traitance Beauce inc.	62.0	942 845	177 845	1 120 690
12	Chaudière-Appalaches	Cétal inc.	30.0	402 686	50 000	452 686
12	Chaudière-Appalaches	Horisol coopérative de travailleurs	30.0	416 464	36 638	453 102
12	Chaudière-Appalaches	Récupération Frontenac inc.	37.5	527 574	128 306	655 880
12	Chaudière-Appalaches	Société V.I.A. inc.	89.0	1 236 581	61 440	1 298 021
13	Laval	Capeq inc.	94.5	1 414 894		1 414 894
14	Lanaudière	Serlan inc.	34.0	460 545	56 835	517 380
16	Montréal	Atelier industriel Saint-Jean (1980) inc.	42.0	551 205		551 205
16	Montréal	Atelier la flèche de fer inc.	127.0	1 756 344	152 261	1 908 605
16	Montréal	Certex inc.	67.0	709 531	56 400	765 931
17	Centre-du-Québec	Récupération centre du Québec inc.	67.0	897 958	100 191	998 149
		Provision pour comptes à payer au 31 mars 2000		65 626		65 626
42	CTA + 2 projets CTA⁽²⁾		2 343.5	32 612 798	2 106 070	34 718 868

(1) Répartition CTA : 1 704,5 postes permanents et 99,0 postes temporaires (1) Répartition SOFI : 538,0 postes permanents et 2,0 postes temporaires

(2) Les 2 projets CTA sont DÉFI-SM et Groupe de la Côte.

Tableau 19

Subventions versées en 1998-1999 - CTA réguliers et CTA SOFI

Rég.	Région	Nom du CTA	Nbre postes subv. (1)	Fonction- nement (\$)	Immobili- sations (\$)	Total
01	Bas St-Laurent	Ateliers Léopold-Desrosiers in	28.0	418 728		418 728
01	Bas St-Laurent	Centrap inc.	62.0	897 405	22 170	919 575
01	Bas St-Laurent	Le Groupe Prosac inc.	27.5	389 732		389 732
01	Bas St-Laurent	Récupération Grand-Portage inc.	22.3	358 923		358 923
01	Bas St-Laurent	Impressions Alliance 9000	42.0	535 427	39 825	575 252
01	Bas St-Laurent	SAITPH de Rimouski inc.	7.0	80 604	50 000	130 604
02	Saguenay-Lac Saint-Jean	Chaîne de travail adapté C.T.A. inc.	54.0	803 239		803 239
03	Capitale-Nationale	Atelier du Martin-Pêcheur	59.5	933 985		933 985
03	Capitale-Nationale	Ateliers T.A.Q. inc.	83.0	1 129 111	25 436	1 154 547
03	Capitale-Nationale	BFCO inc.	54.0	752 480	24 150	776 630
03	Capitale-Nationale	Hichaud inc.	29.5	401 052	17 343	418 395
03	Capitale-Nationale	Pir-Vir inc.	22.5	323 927	15 447	339 374
04	Mauricie	Atelier des vieilles forges inc.	84.5	1 084 576		1 084 576
04	Mauricie	Groupe RCM inc.	50.0	691 914		691 914
05	Estrie	Atelier Poly-Teck inc.	53.0	753 705	43 967	797 672
06	Montréal	Association Action Plus L.G.S.	47.5	492 832	30 100	522 932
06	Montréal	Atelier Abaco inc.	53.0	653 510		653 510
06	Montréal	Ateliers l'Essor inc.	31.0	438 272	48 959	487 231
06	Montréal	Centre de transition Le Sextan inc.	111.4	1 622 708	28 284	1 650 992
06	Montréal	Centre de transition Le Transit inc.	58.3	846 927	14 240	861 167
06	Montréal	Centre juif de travail J.V.S. inc.	60.0	829 247	35 280	864 527
06	Montréal	Placement potentiel inc.	53.5	580 477		580 477
06	Montréal	RécupérAction Marronniers inc.	57.4	724 627	48 010	772 637
07	Outaouais	Centre de travail Laro inc.	68.0	947 115	6 680	953 795
07	Outaouais	Centre Réintek inc.	52.5	684 591	60 000	744 591
08	Abitibi-Témiscamingue	Ateliers Kami inc.	20.0	207 215		207 215
08	Abitibi-Témiscamingue	Témabex inc.	58.0	857 622		857 622
11	Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	Ateliers Actibec 2000 inc.	17.0	313 882		313 882
12	Chaudière-Appalaches	Atel. réad. au travail de Beauce inc.	98.5	1 537 814		1 537 814
12	Chaudière-Appalaches	Cartonek inc.	30.6	435 543	115 976	551 519
12	Chaudière-Appalaches	Centre de sous-traitance Beauce inc.	58.0	864 790	131 352	996 142
12	Chaudière-Appalaches	Cétal inc.	29.0	357 925	50 000	407 925
12	Chaudière-Appalaches	Horisol coopérative de travailleurs	26.0	361 363	10 564	371 927
12	Chaudière-Appalaches	Récupération Frontenac inc.	35.0	458 451	277 843	736 294
12	Chaudière-Appalaches	Société V.I.A. inc.	71.0	985 643	64 000	1 049 643
13	Laval	Capeq inc.	92.5	1 274 568	685	1 275 253
14	Lanaudière	Serlan inc.	35.5	451 913	56 835	508 748
16	Montréal	Atelier industriel Saint-Jean (1980) inc.	36.0	461 198	9 332	470 530
16	Montréal	Atelier la flèche de fer inc.	122.8	1 628 731	697	1 629 428
16	Montréal	Certex inc.	49.0	452 345	56 400	508 745
17	Centre-du-Québec	RécupérAction centre du Québec inc.	59.5	766 338	51 077	817 415
41	CTA		2 109,8	28 790 455	1 334 652	30 125 107

(1) Répartition CTA : 1 635,5 postes permanents et 13,6 postes temporaires (1) Répartition SOFI : 460,7 postes permanents

Tableau 20
Subventions versées en 1997-1998 - CTA réguliers et CTA SOFI

Rég.	Région	Nom du CTA	Nbre postes subv. (1)	Fonction- nement (\$)	Immobili- sations (\$)	Total
01	Bas St-Laurent	Ateliers Léopold-Desrosiers inc.	29.0	411 942	10 935	422 877
01	Bas St-Laurent	Centrap inc.	62.0	883 279	22 446	905 725
01	Bas St-Laurent	Le Groupe Prosac inc.	27.5	374 626		374 626
01	Bas St-Laurent	Récupération Grand-Portage inc.	22.0	313 241	50 000	363 241
01	Bas St-Laurent	Impressions Alliance 9000	40.5	537 617	32 349	569 966
02	Saguenay-Lac Saint-Jean	Chaîne de travail adapté C.T.A. inc.	56.0	748 118		748 118
03	Capitale-Nationale	Atelier du Martin-Pêcheur	60.0	901 049		901 049
03	Capitale-Nationale	Ateliers T.A.Q. inc.	69.0	880 707	25 000	905 707
03	Capitale-Nationale	BFCO inc.	58.0	738 543	24 150	762 693
03	Capitale-Nationale	Hichaud inc.	30.0	364 576	33 442	398 018
03	Capitale-Nationale	Pir-Vir inc.	26.0	368 851	12 644	381 495
04	Mauricie	Atelier des vieilles forges inc.	80.0	1 063 261		1 063 261
04	Mauricie	Groupe RCM inc.	50.0	638 613		638 613
05	Estrie	Atelier Poly-Teck inc.	53.0	726 293	43 539	769 832
06	Montréal	Association Action Plus L.G.S.	34.0	444 483	30 100	474 583
06	Montréal	Atelier Abaco inc.	48.0	597 360		597 360
06	Montréal	Ateliers l'Essor inc.	25.0	288 935	48 959	337 894
06	Montréal	Centre de transition Le Sextant inc.	103.0	1 442 208	76 818	1 519 026
06	Montréal	Centre de transition Le Transit inc.	64.0	837 846	14 240	852 086
06	Montréal	Centre juif de travail J.V.S. inc.	60.0	805 945	35 280	841 225
06	Montréal	Placement potentiel inc.	45.0	512 211		512 211
06	Montréal	RécupérAction Maronniers inc.	45.0	587 000	96 019	683 019
07	Outaouais	Centre de travail Laro inc.	67.0	896 525	6 788	903 313
07	Outaouais	Centre Réintek inc.	35.5	472 626	60 000	532 626
08	Abitibi-Témiscamingue	Ateliers Kami inc.	20.0	176 741		176 741
08	Abitibi-Témiscamingue	Témabex inc.	58.0	844 514		844 514
11	Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	Ateliers Actibec 2000 inc.	23.0	322 107	322 107	
12	Chaudière-Appalaches	Atel. réad. au travail de Beauce inc.	100.0	1 528 296		1 528 296
12	Chaudière-Appalaches	Cartonek inc.	30.0	387 576	76 356	463 932
12	Chaudière-Appalaches	Centre de sous-traitance Beauce inc.	58.0	838 240	76 352	914 592
12	Chaudière-Appalaches	Cétal inc.	23.7	327 239		327 239
12	Chaudière-Appalaches	Horisol coopérative de travailleurs	25.0	265 528	10 531	276 059
12	Chaudière-Appalaches	Récupération Frontenac inc.	28.0	597 482	80 977	678 459
12	Chaudière-Appalaches	Société V.I.A. inc.	71.0	925 478	66 254	991 732
13	Laval	Capeq inc.	97.0	1 217 672		1 217 672
14	Lanaudière	Serlan inc.	31.0	405 628	60 835	466 463
16	Montréal	Atelier industriel Saint-Jean (1980) inc.	38.0	394 071	11 666	405 737
16	Montréal	Atelier la flèche de fer inc.	110.0	1 431 779	86 104	1 517 883
16	Montréal	Certex inc.	34.0	362 152	56 400	418 552
17	Centre-du-Québec	RécupérAction centre du Québec inc.	49.0	709 333	49 705	759 038
40	CTA		1 985,2	26 569 691	1 197 889	27 767 580

(1) Répartition CTA : 1 635,0 postes permanents (1) Répartition SOFI : 350,2 postes permanents

3.1.7 Les organismes de promotion

Le Programme de soutien aux organismes de promotion, comme l'indique son nom, s'adresse aux organismes de promotion. Un organisme de promotion est un regroupement démocratique de personnes ou d'organismes qui s'occupe principalement de la défense des droits, de la promotion des intérêts ou de l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées. Le programme se compose de deux volets distincts : un volet « subvention » et un volet « reconnaissance ». Les conditions d'admissibilité de ces deux volets ne sont pas les mêmes et l'admissibilité d'un organisme au volet « reconnaissance » ne signifie pas qu'il soit admissible au volet « subvention ».

Volet « subvention »

Par ce volet, le programme vise à soutenir financièrement un organisme qui s'occupe principalement de la défense des droits ou de la promotion des intérêts.

En 1999-2000, l'Office a accordé des subventions pour un total de 3 790 500 \$. La dépense se décrit comme suit :

- 1 461 171 \$ attribué à 32 organismes nationaux ou de concertation nationale;

- 858 330 \$ attribués à 19 regroupements d'organismes de base;
- 1 415 999 \$ attribué à 265 organismes de base;
- 55 000 \$ attribués à divers organismes (principalement des regroupements d'organismes de base) pour supporter leurs activités dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

L'année 1999-2000 représente la première année d'un nouveau triennat. Les tableaux 21, 22 et 23 montrent la répartition détaillée, par catégorie d'organismes, des subventions attribuées au cours du triennat 1997-1998, 1998-1999 et 1999-2000. Le tableau 24 présente en synthèse le nombre d'organismes subventionnés et les montants des subventions accordées pour la même période.

Volet « reconnaissance »

Le volet « reconnaissance » vise à reconnaître publiquement la valeur du travail des organismes et à faciliter leur travail dans la communauté ainsi que leur accès au soutien d'organismes gouvernementaux, paragouvernementaux ou privés. En 1999-2000, l'Office a émis deux certificats de reconnaissance.

Tableau 21

Subventions aux organismes de promotion pour les années financières 1997-1998, 1998-1999 et 1999-2000

Organismes nationaux	1997-1998 \$	1998-1999 \$	1999-2000 \$
Aide aux personnes obèses du Québec	40 000	0	0
Alliance des regroupements des usagers du transport adapté du Québec	57 475	62 475	62 475
Alliance Québécoise des Regroupements régionaux pour l'Intégration des Personnes Handicapées	67 569	84 169	80 000
Association de spina-bifida et d'hydrocéphalie du Québec	45 300	50 300	50 300
Association des groupes d'intervention en défense de droits en santé mentale du Québec	10 000	33 000	54 000
Association des paraplégiques du Québec	28 000	25 000	25 000
Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs	82 400	82 400	87 400
Association du Québec pour l'intégration sociale	50 000	54 500	56 500
Association générale des insuffisants rénaux	34 400	39 400	39 400
Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec	48 900	53 900	53 900
Association québécoise des étudiants handicapés au post-secondaire	21 000	33 000	40 000
Association québécoise de l'épilepsie	40 400	45 400	45 400
Association québécoise des parents d'enfants handicapés visuels	82 400	87 400	87 400
Association québécoise des personnes de petite taille	30 000	35 000	35 000
Association québécoise pour les enfants atteints d'audimutité	54 800	59 800	59 800
Association québécoise pour les troubles d'apprentissage	0	25 000	25 000
Centre québécois de la déficience auditive	71 996	77 546	76 996
Comité provincial des adultes fibro-kystiques	0	0	10 000

Tableau 21 (suite)

Subventions aux organismes de promotion pour les années financières 1997-1998, 1998-1999 et 1999-2000

Organismes nationaux	1997-1998 \$	1998-1999 \$	1999-2000 \$
Conseil pour la protection des malades	35 000	35 000	35 000
Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec	67 569	76 569	80 000
Emmanuel, l'Amour qui sauve	6 000	15 000	15 000
Fédération des Mouvements personne d'abord du Québec	27 500	32 500	32 500
Fédération québécoise des laryngectomisés	40 000	45 000	45 000
Kéroul	41 683	43 683	50 000
Les Frères et Sœurs d'Émile Nelligan	11 000	16 000	16 000
Regroupement des associations de personnes aphasiques	36 800	41 800	41 800
Regroupement québécois pour le sous-titrage	9 000	15 000	15 000
Regroupement québécois pour personnes avec acouphènes	5 000	15 000	15 000
Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec	75 200	80 200	80 200
Société canadienne de la sclérose en plaques	0	13 000	10 500
Société Logique	45 600	53 100	50 600
Société québécoise de l'autisme	63 000	68 000	68 000
Vision sur l'Art (Québec) inc.	0	20 000	18 000
Total :	1 227 992	1 423 142	1 461 171
Nombre d'organismes	29	31	32

Tableau 22

Subventions aux organismes de promotion pour les années financières 1997-1998, 1998-1999 et 1999-2000
Organismes régionaux

Région administrative	1997-1998		1998-1999		1999-2000	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
01 Bas-Saint-Laurent	2	80 00	2	90 000	2	90 000
02 Saguenay-Lac-St-Jean	1	40 000	1	40 000	1	45 000
03 Capitale-Nationale	2	40 000	2	90 000	1	45 000
04 Mauricie	1	40 000	1	47 500	1	46 163
05 Estrie	1	40 000	1	45 000	1	45 000
06 Montréal-Métropolitain	2	80 000	2	90 000	2	90 000
07 Outaouais	1	40 000	1	45 000	1	45 000
08 Abitibi-Témiscamingue	1	40 000	1	45 000	1	45 000
09 Côte-Nord	1	40 000	1	45 000	1	45 000
10 Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1	40 000	1	45 000	1	45 000
12 Chaudière-Appalaches	1	40 000	1	45 000	1	45 000
13 Laval	1	40 000	1	45 000	1	47 167
14 Lanaudière	1	40 000	1	45 000	1	45 000
15 Laurentides	1	40 000	1	45 000	1	45 000
16 Montérégie	2	80 000	2	90 000	2	90 000
17 Centre-du-Québec	1	40 000	1	45 000	1	45 000
Total	19	760 000	19	859 000	19	858 330

Tableau 23

Subventions aux organismes de promotion pour les années financières 1997-1998, 1998-1999 et 1999-2000
Organismes de base

Région administrative	1997-1998		1998-1999		1999-2000	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
01 Bas-Saint-Laurent	14	82 460	14	84 460	14	91 660
02 Saguenay-Lac-St-Jean	22	114 437	22	114 437	23	118 137
03 Capitale-Nationale	15	84 966	15	84 466	19	100 866
04 Mauricie	16	79 628	16	80 628	20	94 628
05 Estrie	14	78 860	14	78 860	18	91 860
06 Montréal-Métropolitain	25	137 503	24	134 703	29	159 891
07 Outaouais	6	33 850	5	30 196	6	34 696
08 Abitibi-Témiscamingue	15	69 396	15	73 396	15	80 296
09 Côte-Nord	9	51 250	8	49 666	12	56 966
10 Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	11	57 465	11	67 790	11	68 210
12 Chaudière-Appalaches	15	76 079	15	77 079	15	82 079
13 Laval	9	40 859	9	41 859	8	44 692
14 Lanaudière	16	78 354	16	80 854	16	87 054
15 Laurentides	14	79 288	16	86 288	19	96 288
16 Montérégie	22	115 232	22	119 532	27	134 632
17 Centre-du-Québec	12	74 944	12	67 444	13	74 044
Total	235	1 254 571	234	1 271 658	265	1 415 999

Tableau 24

Synthèse du nombre d'organismes subventionnés et des montants accordés d'avril 1997 à mars 2000

	1997-1998		1998-1999		1999-2000	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Organismes de base	235	1 254 571	234	1 271 658	265	1 415 999
Organismes régionaux	19	760 000	19	859 000	19	858 330
Organismes nationaux	29	1 227 992	31	1 423 142	32	1 461 171
Total :	283	3 242 563	284	3 553 800	316	3 735 500

3.1.8 Le plan de services et l'aide matérielle

Toute personne handicapée qui réside au Québec peut demander à l'Office de voir à la préparation d'un plan de services afin de faciliter son intégration scolaire, professionnelle ou sociale. Jusqu'à l'an dernier, cette demande était en majeure partie associée à une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide matérielle de l'OPHQ.

Au cours des dernières années, plusieurs des éléments du Programme d'aide matérielle ont été transférés à des ministères ou organismes gouvernementaux dont la mission se rapporte à la fourniture de biens ou de services de même nature. Le 1^{er} octobre 1998, l'Office a finalisé le transfert du Programme d'aide matérielle en transférant les volets « fournitu-

res médicales et équipements spécialisés » au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Le transfert du Programme d'aide matérielle a amené des changements importants dans la formulation des demandes d'aide à l'OPHQ pour la préparation et la coordination des plans de services. Les personnes peuvent s'adresser à l'Office pour obtenir des services d'accueil-référence, de soutien-conseil et d'accompagnement pour la réalisation de leur plan de services qui peut comprendre un ou plusieurs plans d'intervention sur les différentes thématiques (scolaire, travail, transport, loisir, etc.).

3.1.9 Le soutien à l'expérimentation

Après sa mise en veilleuse en 1998-1999, le Programme de subventions à l'expérimentation a été réac-

tivé en 1999-2000. Les crédits alloués à ce programme ont été fixés à 350 000 \$, portant à 1 535 591 \$ l'ensemble des sommes consacrées à ces activités depuis la création du programme en 1994.

En 1999-2000, ce sont 193 432 \$ qui ont été dépensés afin de soutenir 7 projets présentés par autant de promoteurs admissibles. Ce sont les suivants :

- **La Fédération pour personnes handicapées du KRTB inc.**, *La formation des jeunes personnes handicapées et identification de leurs besoins spécifiques en regard de leur intégration au marché du travail*;
- **Le Réseau international sur le processus de production du handicap (RIPPH)**, *État de situation sur le maintien à domicile pour personnes handicapées*;
- **Le Centre québécois de communication non orale (CQCNO)**, *Commun.i.mage bonifié et innovateur*;
- **Audisoft technologies inc.**, *Système MF visuel*;
- **Cinéphoto S.**, *Projet de recherche sur l'adaptation vidéo, en langue des signes québécoise, de documents imprimés*;
- **Le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT)**, *Entente spécifique sur la recherche de données touchant les personnes handicapées*;
- **Épilepsie Montréal Métropolitain et Comité régional des associations en déficience intellectuelle**, *Prévention et résolution des situations de crise*.

Le tableau qui suit présente le suivi budgétaire du Programme de subventions à l'expérimentation au cours de 1999-2000.

Tableau 25
Suivi budgétaire du Programme de subventions à l'expérimentation 1999-2000

Projets	Subvention totale accordée
KRTB	4 000 \$
RIPPH	50 000 \$
CQCNO	30 000 \$
Audisoft	30 000 \$
Cinéphoto S.	29 290 \$
CRDAT	72 000 \$
Épilepsie Montréal	6 600 \$

3.1.10 Les activités de communication

Nouvelle direction

Durant l'exercice 1996-1997, la Direction des communications avait été abolie et certaines de ses activités intégrées à une autre direction. Or, l'expérience, et la grande importance qu'accorde l'actuelle administration au volet « communications » ont contribué, en cours d'année (septembre 1999), à la remise sur pied de la Direction des communications.

Les derniers mois de 1999 ont été consacrés, notamment, à structurer cette nouvelle direction. Malgré l'absence d'une direction complète durant tout l'exercice financier, plusieurs activités de communication ont quand même eu lieu.

Forum des directrices et directeurs des communications

La Direction des communications participe le plus activement possible aux activités du Forum (créé par décret) que ce soit lors de conférences, de formations ou lieux d'échanges.

Semaine québécoise des personnes handicapées

Suite aux représentations faites par le milieu associatif, la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH) édition 1999, qui se tenait habituellement du 3 au 9 décembre, a été déplacée du 1^{er} au 7 juin 2000. Toutefois, la Direction des communications a consacré les derniers mois de 1999-2000 aux préparatifs de l'édition de juin 2000. Encore une fois, le comité organisateur² a été sollicité pour divers sujets :

- le choix du thème : « Ensemble... Tout le monde y gagne »;
- le choix de l'affiche;
- le choix des porte-parole : le groupe d'humoristes les Mecs Comiques;
- la suggestion de quelques activités à caractère national.

De plus, un comité de représentants de 38 ministères ou organismes s'est réuni pour prendre connaissance des activités prévues par chacun des ministères et organismes. Tout laisse croire que la mobilisation sera importante l'an prochain.

² Comité composé de représentants des milieux associatif, patronal, syndical, des corporations professionnelles et d'associations d'établissements.

Tournoi de tennis

Pour une sixième édition, l'OPHQ présentait la *Classique internationale OPHQ de tennis en fauteuil roulant* qui s'est tenue du 2 au 5 décembre 1999. L'activité figurait au programme de la Journée internationale des personnes handicapées, le 3 décembre. L'édition 1999 a été sanctionnée par l'ITF (International Tennis Federation), ce qui positionne la compétition de ce type de tournoi au premier rang des tournois dans la province.

L'événement aura permis à 27 joueurs de haut calibre de se disputer les honneurs de cette compétition et de se partager 5 500 \$ en bourses. De ce nombre, 19 athlètes inscrits sont du Québec; le reste provient des autres provinces canadiennes, du Mexique, de la Suisse et des États-Unis.

Au cours des dernières années, le tournoi OPHQ a pris beaucoup d'ampleur. L'organisation a su s'entourer de collaborateurs tels que l'Association québécoise des sports en fauteuil roulant, la Fédération québécoise de tennis, Tennis Canada, Tennis Montréal ainsi que Tourisme Montréal. C'est grâce aux efforts conjoints de ces organismes que le comité organisateur a pu présenter un événement de qualité.

Relations publiques, publicité et commandites

L'Office s'est donné comme objectif d'augmenter sa visibilité lors d'événements de relations publiques, et ce, dans le but de faire connaître davantage sa mission et ses rôles. Ainsi, la Direction des communications a été présente lors de colloques, congrès, expositions et salons spécifiques à au moins 20 reprises.

En tenant compte des restrictions budgétaires, la Direction des communications a déterminé ses orientations quant à la visibilité de l'organisme. Ainsi, des publicités courtes avec présentations graphiques ont été priorisées lors de ses activités de promotion. À titre d'exemple, la revue *Protégez-Vous* nous a permis de sensibiliser plus de 900 000 lecteurs par un petit encart publicitaire contenant le message suivant : « Savez-vous qu'il existe plus d'un million de personnes handicapées au Québec ? ».

La Direction des communications a aussi appuyé, par le biais de commandites, plusieurs activités spécifiques provenant de demandes du milieu associatif. Ainsi, l'Office a soutenu des événements sportifs à caractère national, provincial et régional, des anniversaires de fondation d'organismes, la présentation d'une pièce de théâtre réalisée par des élèves ayant une déficience intellectuelle au secondaire et des demandes d'appui pour l'organisation de colloques et de congrès.

Production et diffusion d'outils d'information

Afin d'intéresser davantage la population et de rajeunir l'image de l'Office, la Direction des communications a réalisé une série de 6 nouveaux dépliants concernant le travail, l'intégration scolaire, les organismes de promotion, le plan de services, le Centre de documentation et la mission et les rôles de l'OPHQ. Soucieuse de la diffusion de ses outils d'information, la Direction des communications a continué à rendre disponibles ses publications braille, sur cassettes ou en gros caractères. Aussi, lors de demandes provenant du milieu associatif, la direction a produit des vidéos en langue des signes québécoise (LSQ) du bulletin STAT-FLASH.

International

L'Office est de plus en plus sollicité par des individus ou des organisations au plan international. Le site Web de l'Office contribue largement à répondre à des demandes d'information où l'on fait appel à son expertise. C'est près de 200 demandes individuelles qui ont été traitées durant l'année. Certaines de ces demandes sont référées à des organismes spécialisés qui peuvent y répondre. À 4 reprises, l'Office a accueilli des groupes de personnes de divers pays : Maroc, Belgique, France et Martinique.

Suite à une entente signée entre l'Association des paralysés de France, l'Office franco-québécois pour la jeunesse et l'Office des personnes handicapées du Québec, divers échanges de jeunes personnes handicapées ou de jeunes intervenants (moins de 35 ans) ont eu lieu. Ainsi, 6 employés de centres de travail adapté (CTA) ont séjourné un mois en France et trois autres groupes (Services externes de main-d'œuvre (SEM0) et deux autres associations) ont pu, eux aussi, prendre connaissance de la pratique française.

3.2 Les activités de planification et de contrôle

3.2.1 La vérification interne

La politique opérationnelle de vérification interne de l'Office prévoit que le comité de vérification de l'Office émette des avis concernant les plans et les rapports de vérificateurs externes de même que des avis sur les plans annuels de vérification interne.

Au cours de l'année 1999-2000, le comité de vérification ne s'est pas réuni, cette situation étant due à des changements dans la structure organisationnelle, tels que la nomination d'une nouvelle directrice générale adjointe et la non-dotation du poste de directeur de l'administration. Cependant, les activités de vérification se sont poursuivies tel qu'indiqué ci-après.

Au cours de l'année 1999-2000, le Contrôleur des finances a effectué le suivi des constatations et recommandations de son rapport de vérification du 20 août 1998 portant sur les programmes de subventions. Ce rapport a été remis à l'Office le 5 janvier 2000 et le Contrôleur des finances mentionne que l'Office a apporté des correctifs à 4 des 6 recommandations, soit la 1^{ère}, 2^e, 3^e et 6^e. Ces constatations portaient sur :

- 1- le cadre réglementaire des programmes de subventions;
- 2- le plan de délégation en matière de gestion financière;
- 3- les engagements financiers;
- 4- les états sommaires sur les revenus et recettes et la mise à jour de la politique de crédits et de recouvrement de l'Office;
- 5- l'enregistrement des données au système de gestion budgétaire et comptable;
- 6- la démarcation des transactions de fin d'exercice financier et des comptes à payer.

Aux deux constatations 4 et 5, l'Office a apporté les correctifs nécessaires immédiatement après le dépôt du rapport du Contrôleur des finances (rapport du 5 janvier 2000).

Des activités de supervision ont eu lieu durant l'année 1999-2000. Cinq rapports ont été produits concernant le budget de fonctionnement autres-dépenses et 3 rapports ont aussi été produits pour les programmes de subventions (Contrat d'intégration au travail, Centre de travail adapté et organisme de promotion). Ces supervisions ont permis de constater les améliorations que l'Office a apportées à ses contrôles internes ainsi qu'à la qualité des données saisies dans son système interne (contrats d'intégration au travail) et dans le système de gestion budgétaire et comptable (SYGBEC).

3.2.2 La gestion de l'informatique

Au cours de l'année 1999-2000, le Service des ressources informatiques a assuré un support technique à l'ensemble de son personnel, a renouvelé une partie de son parc technologique, a réalisé plusieurs projets dont celui du passage des équipements, logiciels et application à « l'an 2000 » et a dispensé des formations sur des logiciels couramment utilisés à l'Office.

Le Service des ressources informatiques a amorcé, poursuivi ou finalisé plusieurs projets en 1999-2000. En voici la liste des principaux :

- l'adaptation des équipements technologiques, des systèmes d'exploitation, des logiciels et des applications au passage à l'an 2000 selon les standards demandés par le Conseil du trésor;

- l'implantation de nouveaux serveurs de réseaux en région et de serveurs internet permettant à l'ensemble du personnel d'accéder à ces services;
- l'implantation du nouveau système « Soutien aux organismes de promotion (SOP) »;
- la refonte du système « Liste d'envois » incluant le jumelage à la Banque des partenaires de la recherche;
- la participation au projet gouvernemental « Gestion intégrée des ressources (GIRES) ».

Au cours de la prochaine année, le Service des ressources informatiques compte finaliser les projets ci-haut mentionnés et débiter la réalisation des projets suivants :

- le déploiement des infrastructures de télécommunications au central et dans les bureaux régionaux afin d'accéder au Réseau de télécommunication du secteur sociosanitaire (RTSS);
- la mise en place d'un intranet;
- le projet de banque de données et d'information pour faciliter les recherches au niveau de l'accueil-référence auprès des personnes handicapées;
- la réalisation d'un outil prévisionnel pour le Programme de subventions aux employeurs contrat d'intégration au travail (CIT);
- le recâblage informatique de l'édifice principal (au 309, rue Brock à Drummondville) pour répondre aux nouvelles normes et performances de l'industrie.

3.2.3 Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels

En mai 1999, le Conseil des ministres adoptait un plan d'action gouvernemental en matière de protection des renseignements personnels visant tous les ministères et organismes gouvernementaux, dont l'Office. Conformément à ce plan d'action, l'Office a institué un Comité de protection des renseignements personnels, dont le mandat est la mise en œuvre des mesures prévues au plan d'action gouvernemental. Ce comité a adopté son propre plan d'action qui prévoit, notamment, la tenue d'activités de sensibilisation pour le personnel de l'Office et la mise en application des recommandations contenues dans les rapports d'octobre et de juin 1998 de la Commission d'accès à l'information.

De même, comme le requérait le plan d'action gouvernemental, le responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels à l'Office a suivi la formation dispensée par l'École nationale d'administration publique (ÉNAP).

Le Comité de protection des renseignements personnels de l'Office a déterminé que les priorités d'action pour l'année 2000-2001 porteront sur les aspects suivants :

- la tenue d'activités de sensibilisation pour le personnel;
- les règles de collecte et d'utilisation des renseignements personnels;
- la destruction de ces renseignements.

Annexe

Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Office des personnes handicapées du Québec

CHAPITRE I - Champ d'application

1. Le présent code s'applique aux membres du conseil d'administration de l'Office, dont le président-directeur général, nommés ou désignés en vertu de l'article 6 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées (L.R.Q. chap. E-20.1).

Il s'applique également aux membres d'office désignés en vertu de l'article 7 de la dite loi.

CHAPITRE II - Principe d'éthique et règles générales de déontologie

2. En tant qu'administrateur public, chaque membre du conseil d'administration de l'Office est nommé ou désigné pour contribuer, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de l'Office et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.

Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

3. Le membre du conseil est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* et le *Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Office des personnes handicapées du Québec*. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

4. Le membre du conseil est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un membre du conseil représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi, si le conseil d'administration exige

le respect de la confidentialité ou s'il s'agit d'une information non disponible au public.

5. Le membre du conseil doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.
6. Le président-directeur général, à titre de porte-parole de l'Office et/ou tout membre du conseil agissant à ce titre doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
7. Le membre du conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer au conseil tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'organisme ou l'entreprise en indiquant, le cas échéant, la nature et leur valeur.

8. Le président-directeur général ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de l'Office. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre membre du conseil qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'Office doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président-directeur général et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

9. Le membre du conseil ne doit pas confondre les biens de l'Office avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
10. Le membre du conseil ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un membre du conseil représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi, si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité ou s'il s'agit d'une information non disponible au public.

11. Le président-directeur général doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec l'autorisation du secrétaire général du Conseil exécutif, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.
12. Le membre du conseil ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.
Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.
13. Le membre du conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
14. Le membre du conseil doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
15. Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de l'Office.
16. Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle ou non disponible au public concernant l'Office, ni donner à quiconque des conseils fondés sur de telles informations.
Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'Office est partie et sur laquelle il détient de l'information confidentielle ou non disponible au public.
Les autres membres du conseil ne peuvent traiter, dans les circonstances prévues au deuxième alinéa, avec le membre du conseil qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.
17. Le président-directeur général doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres du conseil d'administration.

CHAPITRE III - Activités politiques

18. Le président-directeur général qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif et se démettre de ses fonctions.
19. Tout autre membre du conseil qui veut se porter candidat à une charge publique élective dont

l'exercice sera probablement à temps plein, doit informer le président-directeur général et s'abstenir de participer aux séances du conseil à compter du jour où il annonce sa candidature.

20. Le membre du conseil visé à l'article 19 a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30^e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30^e jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.
21. Le membre du conseil qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions.
Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions.

CHAPITRE IV - Rémunération

22. Le membre du conseil n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci, notamment le remboursement de ses frais selon le *Décret concernant les règles sur les frais de déplacement des présidents, vice-présidents et membres d'organismes gouvernementaux* (Décret 2500-83 du 30 novembre 1983, tel que modifié), le paiement d'honoraires selon le *Décret concernant l'allocation de présence des membres de l'Office des personnes handicapées du Québec* (Décret 2412-80 du 13 août 1980) et, dans le cas du président-directeur général, les indemnités, allocations et le traitement prévus à ses conditions d'emploi.
23. Le membre du conseil révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.
24. Le membre du conseil qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période par laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.
Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.
25. Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un

traitement à titre d'administrateur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur public est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

26. Le président-directeur général qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.
27. L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par un membre du conseil n'est pas visé par les articles 24 à 26.
28. Pour l'application des articles 24 à 26 « secteur public » s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.
La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 24 et 25 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

CHAPITRE V - Processus disciplinaire

29. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président-directeur général, un membre nommé du conseil ou un ministre qui est en cause.
Le président-directeur général est l'autorité compétente pour agir à l'égard des membres d'office, en collaboration avec le sous-ministre concerné.
30. Le membre du conseil à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une

intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

31. L'autorité compétente fait part au membre du conseil des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.
32. Sur conclusion qu'un membre du conseil a contrevenu à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* ou au *Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Office des personnes handicapées du Québec*, l'autorité compétente lui impose une sanction.
Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 29, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus trente jours.
33. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur public est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
34. Toute sanction imposée à un administrateur public, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

**Coordonnées du siège social et des bureaux régionaux
de l'Office des personnes handicapées du Québec**

SIÈGE SOCIAL

309, rue Brock
Drummondville, QC J2B 1C5
Téléphone : (819) 475-8585
Sans frais : 1-800-567-1465
Téléscripateur : 1-800-567-1477
Télécopieur : (819) 475-8753
Web : <http://www.ophq.gouv.qc.ca>
courriel : info@ophq.gouv.qc.ca

BAS-SAINT-LAURENT (01)

337, rue Moreault
Rez-de-chaussée 14
Rimouski, QC G5L 1P4
Téléphone : (418) 727-3888
Sans frais : 1-888-505-3888
Téléscripateur : (418) 727-3888
Télécopieur : (418) 727-3535
courriel : bas-st-laurent@ophq.gouv.qc.ca

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (02)

1299, avenue des Champs-Élysées
Bureau 105
Chicoutimi, QC G7H 6J2
Téléphone : (418) 698-3542
Sans frais : 1-888-698-3542
Téléscripateur : (418) 698-3542
Télécopieur : (418) 698-3546
courriel : saguenay-lac-st-jean@ophq.gouv.qc.ca

CAPITALE-NATIONALE (03)

979, avenue de Bourgogne
Bureau 400
Sainte-Foy, QC G1W 2L4
Téléphone : (418) 643-1599
Sans frais : 1-888-643-1599
Téléscripateur : (418) 643-1599
Télécopieur : (418) 528-0277
courriel : quebec@ophq.gouv.qc.ca

MAURICIE (04)

100, rue Laviolette
Rez-de-chaussée 19
Trois-Rivières, QC G9A 5S9
Téléphone : (819) 371-6926
Sans frais : 1-888-371-6926
Téléscripateur : (819) 371-6926
Télécopieur : (819) 371-6931
courriel : mauricie@ophq.gouv.qc.ca

ESTRIE (05)

200, rue Belvédère Nord
Rez-de-chaussée 01
Sherbrooke, QC J1H 4A9
Téléphone : (819) 820-3771
Sans frais : 1-888-820-3771
Téléscripateur : (819) 820-3771
Télécopieur : 819) 820-3337
Courriel : estrie@ophq.gouv.qc.ca

MONTREAL (06)

600, rue Fullum
Bureau 5.06
Montréal, QC H2K 3L6
Téléphone : (514) 873-3905
Sans frais : 1-888-873-3905
Téléscripateur : (514) 873-9880
Télécopieur : (514) 873-4299
Courriel : montreal@ophq.gouv.qc.ca

OUTAOUAIS (07)

170, rue Hôtel-de-Ville
Bureau 3.240
Hull, QC J8X 4C2
Téléphone : (819) 772-3042
Sans frais : 1-888-772-3042
Téléscripateur : (819) 772-3042
Télécopieur : (819) 772-3098
Courriel : outaouais@ophq.gouv.qc.ca

ABITIBI - TÉMISCAMINGUE (08)

255, avenue Principale
Rez-de-chaussée 04
Rouyn-Noranda, QC J9X 7G9
Téléphone : (819) 763-3891
Sans frais : 1-888-762-0891
Téléscripateur : (819) 763-3891
Télécopieur : (819) 763-3566
Courriel : abitibi@ophq.gouv.qc.ca

CÔTE-NORD - NORD-DU-QUÉBEC (09-10)

625, boulevard Laflèche
Rez-de-chaussée 703
Baie-Comeau, QC G5C 1C5
Téléphone : (418) 295-4004
Sans frais : 1-888-295-4004
Téléscripateur : (418) 295-4004
Télécopieur : (418) 295-4008
Courriel : cote-nord@ophq.gouv.qc.ca

GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE (11)

96, Montée de Sandy Beach
Bureau 1.05
Gaspé, QC G4X 2W4
Téléphone : (418) 360-8808
Sans frais : 1-888-368-5808
Téléscripateur : (418) 360-8808
Télécopieur : (418) 360-8812
courriel : gaspesie@ophq.gouv.qc.ca

CHAUDIÈRE-APPALACHES (12)

979, avenue de Bourgogne
Bureau 400
Sainte-Foy, QC G1W 2L4
Téléphone : (418) 643-1599
Sans frais : 1-888-643-1599
Téléscripateur : (418) 643-1599
Télécopieur : (418) 528-0277
courriel : chaudiere_appalaches@ophq.gouv.qc.ca

LAVAL (13)

308, boulevard Cartier Ouest
Bureau 406
Laval, QC H7N 2J2
Téléphone : (450) 972-3118
Sans frais : 1-888-424-3190
Téléscripateur : (450) 972-3118
Télécopieur : (450) 972-3120
courriel : laval@ophq.gouv.qc.ca

LANAUDIÈRE (14)

950, rue Saint-Louis
Joliette, QC J6E 3A4
Téléphone : (450) 752-6971
Sans frais : 1-888-752-6971
Téléscripateur : (450) 752-6971
Télécopieur : (450) 752-6975
courriel : lanaudiere@ophq.gouv.qc.ca

LAURENTIDES (15)

500, boulevard des Laurentides
Bureau 1603
Saint-Antoine des Laurentides, QC J7Z 4M2
Téléphone : (450) 569-3025
Sans frais : 1-888-569-3025
Téléscripateur : (450) 569-3025
Télécopieur : (450) 569-3030
courriel : laurentides@ophq.gouv.qc.ca

MONTÉRÉGIE (16)

118, rue Guilbault
Longueuil, QC J4H 2T2
Téléphone : (450) 928-7430
Sans frais : 1-888-928-7430
Téléscripateur : (450) 928-7430
Télécopieur : (450) 928-7437
courriel : monteregie@ophq.gouv.qc.ca

CENTRE-DU-QUÉBEC (17)

309, rue Brock
Rez-de-chaussée 03
Drummondville, QC J2B 1C5
Téléphone : (819) 475-8545
Sans frais : 1-888-475-8545
Téléscripateur : (819) 475-8559
Télécopieur : (819) 475-8550
courriel : centre-du-quebec@ophq.gouv.qc.ca

Composition typographique : Mono•Lino inc.

Achevé d'imprimer en octobre 2000
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide inc. à Loretteville